



This electronic version (PDF) was scanned by the International Telecommunication Union (ITU) Library & Archives Service from an original paper document in the ITU Library & Archives collections.

La présente version électronique (PDF) a été numérisée par le Service de la bibliothèque et des archives de l'Union internationale des télécommunications (UIT) à partir d'un document papier original des collections de ce service.

Esta versión electrónica (PDF) ha sido escaneada por el Servicio de Biblioteca y Archivos de la Unión Internacional de Telecomunicaciones (UIT) a partir de un documento impreso original de las colecciones del Servicio de Biblioteca y Archivos de la UIT.

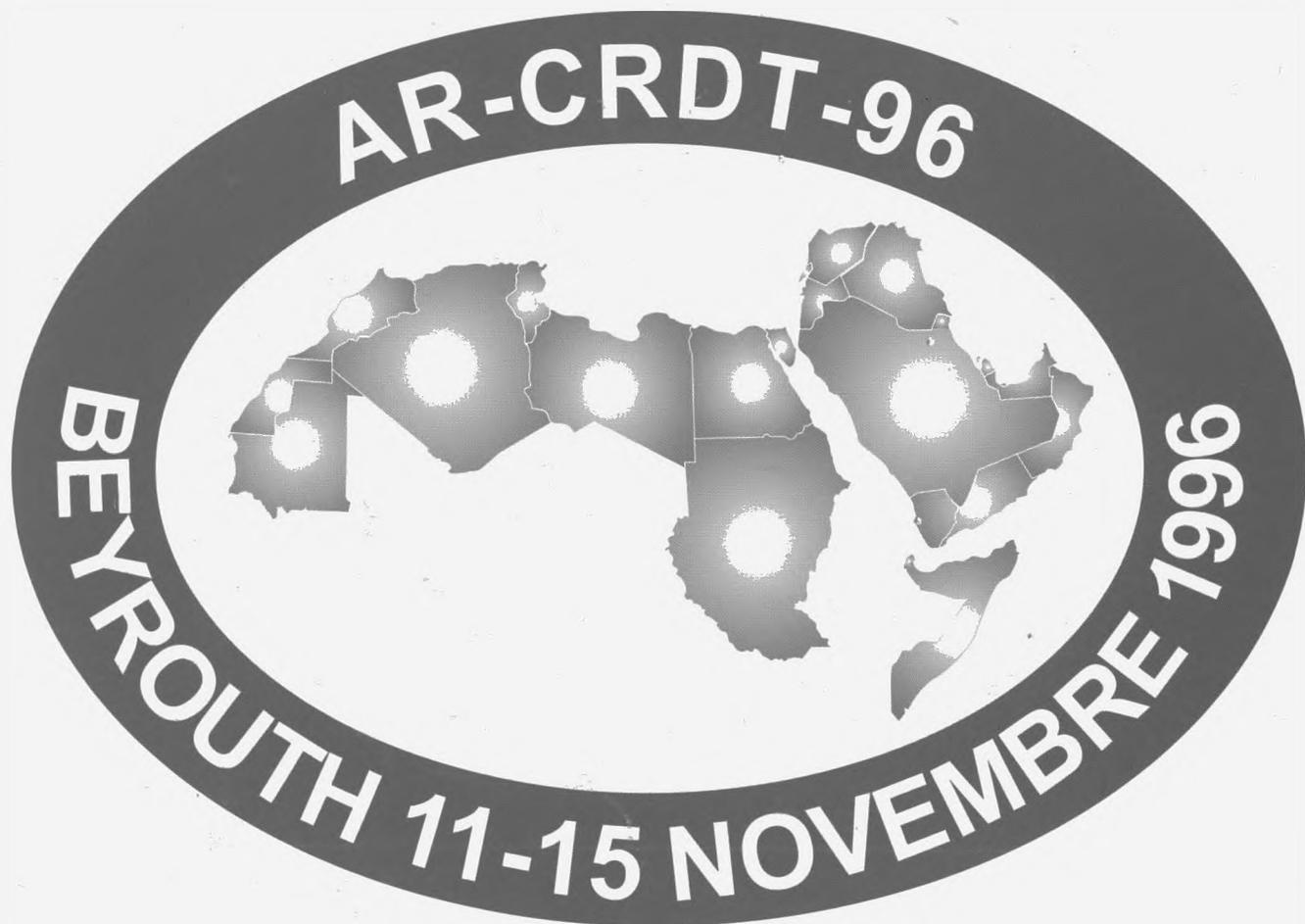
هذه النسخة الإلكترونية (PDF) نتاج تصوير بالمسح الضوئي أجراه قسم المكتبة والمحفوظات في الاتحاد الدولي للاتصالات (ITU) نقلاً من وثيقة ورقية أصلية ضمن الوثائق المتوفرة في قسم المكتبة والمحفوظات في الاتحاد.

此电子版（PDF 版本）由国际电信联盟（ITU）图书馆和档案室利用存于该处的纸质文件扫描提供。

Настоящий электронный вариант (PDF) был подготовлен в библиотечно-архивной службе Международного союза электросвязи путем сканирования исходного документа в бумажной форме из библиотечно-архивной службы МСЭ.

Conférence régionale de développement des télécommunications pour les états arabes

RAPPORT FINAL



Bureau de développement des télécommunications
Union internationale des télécommunications





CONFERENCE REGIONALE DE DEVELOPPEMENT DES
TELECOMMUNICATIONS POUR LES ETATS ARABES
(AR-CRDT-96)
Beyrouth (Liban), 11-15 novembre 1996

RAPPORT FINAL

BUREAU DE DEVELOPPEMENT DES TELECOMMUNICATIONS
UNION INTERNATIONALE DES TELECOMMUNICATIONS

RAPPORT FINAL
TABLE DES MATIERES

Résumé	1-5
Déclaration de Beyrouth	6
Message de la Conférence à la CMDT-98 (La Valette, Malte, 1998)	7
Résolutions	
Résolution 1: Le Livre Arabe	8-9
Résolution 2: Mise en oeuvre des projets régionaux et relance du projet MODARABTEL	9-10
Résolution 3: Politique des télécommunications dans les régions rurales, éloignées et mal desservies	11-12
Résolution 4: Assistance technique spéciale à l'Autorité Palestinienne	13-14
Résolution 5: Mesures spéciales en faveur des pays de la région arabe les moins avancés	14-15
Résolution 6: Procédures d'appel alternatives (Rappel)	15-16
Résolution 7: Les tarifs	16-17
Résolution 8: Source de financement, mobilisation des ressources et participation du secteur privé dans ces deux domaines	17-18
Résolution 9: Recherche appliquée et transfert de technologie dans les Etats arabes:	19-20
Résolution 10: Formation à distance dans les pays en développement	20-21
Résolution 11: Rôle des technologies de télécommunications et de l'information en matière de protection de l'environnement	21-23
Résolution 12: Mécanismes de contrôle, d'évaluation et de suivi des Résolutions de la Conférence	23-25
Recommandations	
Recommandation 1: Coopération régionale et sous-régionale	26
Recommandation 2: Infrastructure de l'information pour les Etats arabes	27
Recommandation 3: Mise en oeuvre de systèmes d'information de gestion pour les télécommunications	28
Recommandation 4: Accord général sur le commerce des services (Négociations sur les télécommunications de base)	29-30
Recommandation 5: Télémédecine dans les pays arabes	30-31
Recommandation 6: Développement d'un système informatisé de maintenance d'abonné (CSMS)	31-32
Recommandation 7: Les services publics de radiodiffusion et la mutation de l'environnement	33-34
Recommandation 8: Amélioration de la gestion et du développement des ressources humaines (GRH/DRH) dans les Etats arabes	34-36
Recommandation 9: Financement des projets internationaux, régionaux et de coopération technique	36-37

Annexes

Annexe 1 — Ordre du jour de la Conférence.....	38-39
Annexe 2 — Discours d'ouverture et de clôture.....	40-54
Annexe 3 — Liste des participants.....	55-76
Annexe 4 — Liste des documents.....	77-81

Résumé

1. Introduction

La deuxième Conférence régionale de développement des télécommunications pour les Etats arabes (AR-CRDT-96) organisée par le Bureau de développement des télécommunications (BDT) de l'Union internationale des télécommunications (UIT), s'est déroulée à Beyrouth, sur invitation du Gouvernement de la République libanaise, du 11 au 15 novembre 1996. Le présent volume rend compte des travaux et des résultats de la Conférence. Un deuxième volume contient l'ensemble des documents examinés par la Conférence.

La Conférence a été ouverte par le Premier Ministre du Liban, Son Excellence M. Rafic K. Hariri, en présence de M. Pekka Tarjanne, Secrétaire général de l'UIT, M. Ahmed Laouyane, Directeur du BDT, et Son Excellence M. Imad Al-Falouji, Ministre des Postes et Télécommunications de l'Autorité palestinienne. Les discours d'ouverture sont reproduits en Annexe 2.

2. Ordre du jour

L'ordre du jour provisoire établi par le Conseil de l'UIT lors de sa session 1996 a été approuvé. Il est reproduit en Annexe 1.

3. Participants

La Conférence a réuni 181 participants et observateurs en provenance de 26 pays, représentant les administrations, les exploitations reconnues, les organismes scientifiques ou industriels, ainsi que onze organisations internationales. La liste des participants est reproduite en Annexe 3.

4. Election du Bureau et structure de la Conférence

La Conférence a élu comme Président M. le Dr. Abdul Monem Youssef, Directeur général des télécommunications (Exploitation et Maintenance) du Liban, et comme Vice-Présidents M. Sami K. Al-Amer (Koweït), M. Sidi Abdallah Ould Kerkoub (Mauritanie), et M. Makram Obeid (Syrie). La Conférence a constitué trois Commissions chargées d'examiner différents aspects du développement des télécommunications, une Commission de rédaction, une Commission de direction et un Groupe de travail *ad hoc* de la Plénière, comme indiqué dans le tableau en page 2.

5. Travaux de la Conférence

La Conférence a pris connaissance des résultats du Secteur de développement des télécommunications depuis la première Conférence régionale (le Caire, 1992). Elle a également examiné les nombreuses propositions présentées par les Etats membres et les Membres du Secteur de développement. Trois autres documents ont retenu l'attention de la Conférence: le rapport de la réunion préparatoire à la Conférence (Damas, 3-5 juin 1996), le rapport sur le colloque sur le financement des télécommunications dans les Etats arabes (Amman, 1-4 septembre 1996) et la contribution présentée par le Comité consultatif pour le développement des télécommunications (Cinquième réunion du TDAB, octobre 1996). Enfin, les travaux des Secteurs des Radiocommunications et de la Normalisation des télécommunications ont été présentés respectivement par M. Robert Jones, Directeur du Bureau des Radiocommunications, et par M. Theo Irmer, Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications. La liste des documents de la Conférence est reproduite en Annexe 4.

BUREAU DE LA CONFÉRENCE

	Président de la Conférence	Dr. Abdul Monem YOUSSEF (Liban)
	Vice-Présidents de la Conférence	M. Sami K. AL-AMER (Koweït) M. Sidi Abdallah OULD KERKOUB (Mauritanie) M. Makram OBEID (République arabe syrienne)
Commission 1 (Questions relatives aux politiques et stratégies)	Président	M. Omar MSEDDE (Tunisie)
	Vice-Président/ Rapporteur	M. Abdullah Rashed A.S. AL-HAS AL-ZAABI (Émirats arabes unis)
Commission 2 (Gestion et développement des réseaux et des services)	Président	Mme. Belkais EL-SAID SABA (Égypte)
	Vice-Président/ Rapporteur	M. Abdelghani LOUTFI (Maroc)
Commission 3 (Questions financières, économiques et de tarification)	Président	M. Sami S. AL-BASHEER (Arabie saoudite)
	Vice-Président/ Rapporteur	M. Riadh MOUMTAZ (Liban)
Commission 4 (Rédaction)	Président	M. Fuad ABBAS (Qatar)
	Vice-Président/ Rapporteur	M. Mohamed KAMIL ALI (Djibouti)
Commission 5 (Direction)	(composée du Président et des Vice-Présidents de la Conférence, ainsi que des Présidents et des Vice-Présidents des autres Commissions)	
Groupe de travail ad hoc de la Plénière	Président	M. Nabil KISRAWI (Syrie)

Après une présentation des documents pertinents en séance plénière, les Commissions et le Groupe de travail *ad hoc* se sont réunis pour débattre des propositions et formuler des conclusions sous forme de projets de Résolutions ou de Recommandations (voir ci-dessous). Ces projets ont été revus sur le plan rédactionnel par la Commission de rédaction, et approuvés en séance plénière après avoir été discutés et mis au point. L'ensemble des textes approuvés est reproduit dans le présent rapport. La principale décision de la Conférence a été l'approbation du *Livre arabe*. Celui-ci fait l'objet d'une publication séparée. La publication *Indicateurs des télécommunications des Etats arabes (1996)* a également été examinée et jugée très satisfaisante.

En plus des Résolutions et Recommandations, la Conférence a adopté la *Déclaration de Beyrouth* reproduite à la page 6, et a adressé un message à la Conférence mondiale de développement des télécommunications (CMDT-98) qui se réunira en 1998 à La Valette (Malte). Le texte de ce message est reproduit à la page 7.

6. Travaux de la Commission 1 — Questions relatives aux politiques et stratégies

La Commission 1 s'est réunie sous la présidence de M. Omar MSEDDEI (Tunisie) et a examiné tous les documents traitant les sujets relatifs aux politiques et stratégies, à savoir:

- Restructuration.
- Réglementation et mise en oeuvre de nouvelles technologies.
- Développement de l'infrastructure et des services.
- Incidence politique de l'Accord général sur le commerce des services (GATS) sur les administrations des télécommunications des États arabes.
- Plans d'action spéciaux (Assistance à la Palestine, à la Somalie et à d'autres PMA arabes).
- Coopération internationale et régionale.
- Modalités relatives au contrôle, à l'évaluation et à l'examen de l'application des Résolutions adoptées par la Conférence.
- Avis formulés par le premier Forum mondial des politiques de télécommunication sur les systèmes mobiles mondiaux de communications personnelles par satellite (GMPCS)

La Commission a soumis à l'attention de la Plénière trois projets de résolution et deux projets de recommandation pour discussion et approbation.

L'accent a été mis sur les points suivants:

- participation plus active des pays arabes au sein des commissions d'études de l'UIT et, en particulier, aux deux commissions de l'UIT-D;
- renforcement de l'échange d'informations et de consultations entre les pays arabes en vue d'une intégration régionale;
- définition d'une stratégie de coopération multilatérale et bilatérale afin de tirer le meilleur parti des ressources de la région arabe et des possibilités qu'elle offre;
- nécessité de coordonner les efforts en vue d'intensifier la dissémination des informations et études relatives aux négociations sur les télécommunications de base, le MoU (mémoire d'accord sur les GMPCS) et leurs implications sur le secteur des télécommunications dans les pays arabes.

7. Travaux de la Commission 2 — Gestion et développement des réseaux et des services

La Commission 2 s'est réunie sous la présidence de Mme Belkais EL-SAID SABA (Égypte) et a examiné les 35 documents qui lui ont été soumis. De longues discussions, et dans certains cas un examen par un petit groupe ad hoc, ont été consacrés aux documents soumis pour action et ont débouché sur la formulation de 5 résolutions et de 5 recommandations.

Concernant les projets régionaux de développement identifiés par l'AR-CRDT-92, un rang de priorité a été établi, en particulier pour la relance du projet MODARABTEL, dans sa phase II. La Résolution 13 concernant le glossaire de termes des télécommunications en arabe de l'UIT reste également d'actualité. Certaines autres Résolutions de l'AR-CRDT-92 doivent être annulées, parce que remplacées par certaines des nouvelles résolutions/recommandations mentionnées précédemment, ou revêtant un caractère de moindre priorité, comme c'est le cas de la Résolution 9, Projet régional des gouvernements des pays arabes et européens en bordure de la Méditerranée (INMARTEL).

Concernant les Indicateurs des télécommunications, la Commission a exprimé sa reconnaissance à l'UIT/BDT, pour l'élaboration des Indicateurs des télécommunications des États arabes 1996 dans

lesquels ont été prises en compte les remarques et vues présentées à la réunion préparatoire à l'AR-CRDT-96 de Damas. Dans le but d'améliorer cet important document, il est demandé aux États arabes de continuer de tenir à jour leurs indicateurs et de faire part de leurs observations et besoins. Également, il est demandé à l'UIT/BDT d'inclure dans le document une analyse du trafic entrant et sortant¹.

Concernant la radiodiffusion, la Commission souhaite voir appliquer les recommandations présentées dans le Document 21 (Aperçus des activités menées par l'UIT pour soutenir le service public de radiodiffusion des pays en développement) et dans le projet de recommandation 7.

8. Travaux de la Commission 3 — Questions financières, économiques et de tarification

Les travaux de la Commission 3 se sont déroulés sous la présidence de M. Sami Al-Basheer (Arabie saoudite). La Commission a étudié de nombreux documents concernant les problèmes de financement des télécommunications dont les principaux sont: les Documents 19 et 40 présentés par le Koweït et la Syrie concernant les services de rappel (call-back), le Document 28 présentant les recommandations du Colloque sur le financement des télécommunications d'Amman, le Document 11 sur la relance des projets régionaux de télécommunication présentés par la Syrie, le Document 59 présentant WordTel et le document concernant la Conférence sur l'information et le développement (ISAD) tenue en Afrique du Sud en mai 1996.

La Commission a adopté le texte de trois projets résolutions et de deux projets de recommandations.

Le Président a souligné l'importance donnée par l'UIT/BDT aux problèmes liés aux services de rappel et leurs effets sur les recettes et l'exploitation des services de télécommunication.

La Commission a souligné lors de l'adoption du texte du projet de résolution sur le financement des projets régionaux l'importance de renforcer les capacités du bureau régional de l'UIT au Caire. La Commission demande au BDT d'y apporter toute l'attention nécessaire.

La délégation syrienne a suggéré de changer le titre du Document 29 et de l'appeler Directives (Guideline) sur le financement des télécommunications au lieu de Manuel (Handbook).

Enfin, le Président de la Commission 3 suggère que les projets de résolutions sur l'Accord sur le commerce des services présentés par la Commission 1 et la Commission 3 soient consolidés en une résolution unique.

9. Travaux du Groupe de travail ad hoc de la plénière

Le groupe de travail ad hoc de la Plénière sur le Livre arabe s'est réuni sous la présidence de M. Nabil Kisrawi (Syrie). Le groupe avait pour mandat de procéder à l'examen du projet du Livre arabe, Document 10 de la Conférence, et d'élaborer la résolution correspondante en vue de sa soumission à la Conférence.

Le Groupe de travail a examiné le document 10 et apporté un certain nombre de modifications aux chapitres II (Réseaux et services de télécommunication), III (Aspects légaux et réglementaires), VI (Politique économique et financière) et VIII (Conclusion).

Le Groupe de travail a recommandé que le BDT incorpore les modifications dans le Livre arabe après leur examen en Plénière, que la version anglaise devrait faire foi pour la traduction en arabe et en français, et que le Livre arabe — une fois publié (immédiatement après la Conférence) — devrait

¹ Note du BDT: Un rapport intitulé "Direction du trafic" vient d'être publié.

être mis à jour périodiquement pour tenir compte des éventuels faits nouveaux qui en altéreraient le contenu. Enfin, le Groupe de travail a adopté le texte du projet de Résolution 1.

10. Télémedecine

Deux démonstrations de télémedecine ont été organisées pendant la Conférence. Une première séance a montré une vidéoconférence entre Beyrouth et Toulouse au cours de laquelle le dossier médical et des radiographies d'un patient du Dr. Issam Elouzeir de l'hôpital Alsahel ont été examinés avec le Prof. Lareng à Toulouse et celui-ci a fourni des conseils.

La deuxième démonstration était la transmission en direct des images d'une opération à coeur ouvert pratiquée par le Dr. Elouzeir à l'hôpital Alsahel. Les Professeurs Lareng, Fournial et Glock et le Docteur Salvodelli de l'Hôpital de télémedecine de Toulouse ont pu suivre l'opération et conseiller le Dr. Elouzeir.

Après l'adoption de la Recommandation 5 sur la télémedecine, le Directeur du BDT a annoncé la tenue d'un Symposium mondial sur la télémedecine en juin 1997.

11. Cérémonie de clôture

Après les remerciements exprimés en particulier par S.E. M. Imad Al-Faloudji, Ministre des Postes et des Télécommunications de l'Autorité palestinienne, et par M. Makram Obeid (Syrie), M. Fuad Abbas (Qatar), M. Sami Al-Basheer (Arabie saoudite) et M. Abdul Rahman Al-Ghunaim (Worldtel), M. Henry Chasia, Vice-Secrétaire général de l'UIT a prononcé l'allocution de clôture reproduite en Annexe 2 (page 52).

M. Ahmed Laouyane, Directeur du BDT a ensuite prononcé une allocution au cours de laquelle il a notamment fait remarquer que trois des ingrédients dont la conjonction est capitale pour le développement des télécommunications dans le monde arabe sont déjà réunis: les ressources humaines, les moyens financiers et les outils technologiques. Seul manque un quatrième élément capital, la paix. L'extraordinaire reconstruction du Liban montre toute l'importance de ce dernier ingrédient, et il appartient donc à tous ceux qui veulent travailler avec le monde arabe d'oeuvrer à instaurer la paix dans la région. Il a ensuite remercié les autorités libanaises, félicité les participants de la qualité de leurs contributions, et remercié les Présidents et Vice-Présidents des Commissions, du Groupe ad hoc de la Plénière, et particulièrement le Président de la Conférence, auquel cette dernière doit une large part de son succès.

M. Pekka Tarjanne, Secrétaire général de l'UIT, a ensuite remis au Président de la Conférence, en souvenir de celle-ci, une montre suisse et le marteau de Président.

Le Président a ensuite remercié les orateurs précédents, les membres des délégations présentes et les représentants des sociétés, en particulier pour la confiance faite au Liban, à un moment très opportun dans la phase de reconstruction actuelle. Epris de paix et de liberté, riche seulement par ses ressources humaines, le Liban ne peut se développer que dans l'ouverture et la coopération avec le reste du monde, d'où l'extrême importance accordée à cette Conférence et à ses résultats, importance illustrée par le fait que le Premier Ministre ait tenu à ouvrir personnellement la Conférence. Il a indiqué que le succès de la Conférence s'explique par les contributions des participants, mais aussi par le travail important mais moins visible du Directeur du BDT, et par la coordination entre les trois Secteurs de l'UIT par le Secrétaire général. Après avoir renouvelé ses remerciements à tous les participants, le Président a déclaré close la Conférence.

Déclaration de Beyrouth

Les États participant à la présente Conférence régionale de développement des télécommunications pour les États arabes (AR-CRDT-96) organisée à Beyrouth par l'Union internationale des télécommunications du 11 au 15 novembre 1996, à l'aimable invitation du Gouvernement libanais,

considérant

la Déclaration du Caire dont ils réaffirment toutes les dispositions,

déclarent

que la réalisation la plus importante de la présente Conférence est l'adoption du Livre arabe concernant le développement des télécommunications dans le monde arabe,

adoptent

les objectifs énumérés ci-après, en sus de ceux définis par la Conférence du Caire, et invitent les États arabes et les organismes régionaux compétents à prendre les mesures voulues pour atteindre ces objectifs:

- 1) promotion de l'utilisation des télécommunications dans les domaines ci-après:
 - télémédecine;
 - téléenseignement;
 - protection de l'environnement;
- 2) appui à l'Autorité palestinienne, à la Somalie et aux États arabes les moins avancés en ce qui concerne le développement des télécommunications;
- 3) relance des projets régionaux prioritaires et mise en place de mécanismes de financement appropriés;
- 4) accélération de l'introduction de la technologie numérique dans le domaine de la production radiophonique;
- 5) adoption de positions communes en ce qui concerne les services de rappel et de reroutage;
- 6) obtention des informations nécessaires pour faire face aux conséquences de l'entrée en vigueur de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS²);
- 7) obtention de ressources financières destinées au développement des télécommunications avec la participation du secteur privé;
- 8) mise en place du réseau arabe intégré de l'infrastructure de l'information, notamment les systèmes GMPCS, pour en bénéficier sur les plans technique, économique, informatique et social.

² Anglais: GATS

**Message de la Conférence à la
Conférence mondiale de développement des télécommunications
(CMDT-98), La Valette, Malte, 1998**

La Conférence régionale de développement des télécommunications pour les États arabes (AR-CRDT-96), (Beyrouth, 11-15 novembre 1996), pleinement consciente de l'importance de la deuxième Conférence mondiale de développement des télécommunications, est d'avis que;

- 1 les résultats de l'AF-CRDT-96 et de l'AR-CRDT-96 constituent un bon point de départ pour la CMDT-98;
- 2 les Livres et documents régionaux de politique des télécommunications devraient être utilisés comme éléments de base pour l'élaboration d'un document mondial sur les stratégies de développement;
- 3 les questions et thèmes suivants devraient être examinés par la CMDT-98 de La Valette:
 - 3.1 le BDT devrait faire office de plaque tournante pour la collecte, l'analyse et la diffusion aux pays en développement d'informations sur l'expérience des autres pays en développement dans les domaines présentant un intérêt particulier pour le secteur et, notamment, à propos de la mise en oeuvre des systèmes GMPCS et de l'accroissement de la fourniture des services de télécommunications rurales;
 - 3.2 comment faciliter l'intégration des pays en développement à l'infrastructure mondiale de l'information (GII)?
 - 3.3 comment aider les pays en développement à faire face aux défis de l'Accord sur le commerce des services (AGCS) et de ses conséquences économiques?
 - 3.4 comment aider les pays en développement à s'adapter à la constante évolution de l'environnement?

La Conférence régionale de développement des télécommunications souhaite à la CMDT-98 le plein succès dans ses travaux.

Résolutions

RESOLUTION 1

LE LIVRE ARABE

La Conférence régionale de développement des télécommunications pour les États arabes (AR-CRDT-96), (Beyrouth, 11-15 novembre 1996),

rappelant

- a) que la Résolution 2 de l'AR-CRDT-92 prie instamment les pays d'étudier et de proposer de grandes orientations appropriées en matière d'information et de télécommunication, portant sur la réglementation et le fonctionnement du secteur;
- b) que, conformément aux dispositions de cette Résolution, un groupe de travail régional sur les politiques et les stratégies en matière de télécommunication (GT-POL) a été créé pour étudier certaines questions liées à la politique générale et pour élaborer un document y relatif à l'intention des États arabes (*Politiques des télécommunications pour les États arabes - Le Livre arabe*),

notant

- a) que le *Livre arabe* constitue une synthèse des contributions soumises par des pays de la région et qu'il est extrêmement important de le diffuser aux États Membres de la région;
- b) que le *Livre arabe* souligne l'importance d'une politique des télécommunications bien conçue et d'un cadre réglementaire rationnel, qui tiennent compte des caractéristiques nationales ainsi que des progrès de la technologie;
- c) que l'existence d'un cadre de référence commun facilite l'harmonisation des politiques et l'intégration des réseaux;
- d) que tout document de référence sur les télécommunications, comme le *Livre arabe*, doit être mis à jour régulièrement étant donné l'évolution rapide du secteur,

considérant

- a) que la restructuration du secteur des télécommunications intervient au moment même de l'entrée en vigueur de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS), qui crée de nouveaux défis mais aussi de nouvelles possibilités pour tous les pays du monde, dont les États arabes;
- b) que le développement rapide et continu de l'environnement des télécommunications et la convergence des télécommunications, de l'informatique et des technologies de radiodiffusion nécessiteront de nouvelles politiques,

consciente

- a) que le *Livre arabe* devrait être considéré comme un outil visant à aider les États arabes à faire face aux nombreux problèmes qu'ils rencontrent dans la réorganisation de leur secteur des télécommunications;
- b) du fait que les recommandations offrent une totale liberté de manoeuvre à chaque pays qui les appliquera comme il lui paraîtra opportun, en fonction de sa situation et de ses objectifs ainsi que de sa propre politique publique et de ses dispositions juridiques, administratives et sociales,

décide

- 1 d'approuver le *Livre arabe*, tel que modifié par l'AR-CRDT-96;
- 2 de considérer que le *Livre arabe* est un instrument dynamique qui doit être réexaminé et mis à jour par les pays de la région avec le concours de l'UIT/BDT, compte tenu de l'évolution du secteur des télécommunications,

charge l'UIT/BDT

- 1 d'incorporer les modifications recommandées par l'AR-CRDT-96 dans le *Livre arabe*;
- 2 de diffuser le *Livre arabe* à tous les États arabes et aux organisations internationales, régionales et sous-régionales intéressées.

RESOLUTION 2

MISE EN OEUVRE DES PROJETS REGIONAUX ET RELANCE DU PROJET MODARABTEL

La Conférence régionale de développement des télécommunications pour les États arabes (AR-CRDT-96) (Beyrouth, 11-15 novembre 1996),

rappelant

- a) les Résolutions 2, 3, 6, 8, 9, 10, 12 et 13 de la première Conférence régionale de développement des télécommunications pour les États arabes (Le Caire, octobre 1992), encourageant la réalisation de projets spécifiques de développement des télécommunications dans la région arabe et, en particulier, de la phase II du projet MODARABTEL (RAB-89-001);
- b) la Recommandation 4 de la deuxième réunion du CC-AR-CRD (Damas, mars 1995), demandant une mise à jour de la décision de l'AR-CRDT-92, puis son application, réaffirmant l'importance des projets régionaux de développement pour la région arabe et établissant un ordre de priorité pour leur réalisation,

considérant

- a) que les télécommunications sont l'un des moteurs essentiels de la reconstruction des économies nationales;
- b) que l'existence, au niveau régional, de réseaux et de services de télécommunication cohérents est essentielle pour le développement et l'intégration des économies des États arabes;
- c) la nécessité de coordonner et d'harmoniser les efforts des États arabes pour améliorer l'infrastructure des télécommunications dans la région;
- d) l'importance capitale des projets régionaux de développement des télécommunications approuvés par l'AR-CRDT-92 pour leur incidence sur le secteur et leur qualité;
- e) l'impossibilité, jusqu'à présent, de réaliser tous ces projets faute des ressources nécessaires;

f) les résultats satisfaisants et encourageants obtenus dans le cadre du projet MODARABTEL (phase I) qui a, entre autres, contribué à l'établissement de réseaux de coopération entre, d'une part, les experts arabes eux-mêmes et, d'autre part, les opérateurs, établissements de formation et centres de recherche des pays arabes,

notant

a) la conclusion établie par la première réunion du CC-AR-CRD (Rabat, octobre 1993), déterminant et définissant les réseaux de la phase II du projet MODARABTEL;

b) le souhait exprimé par les participants de la Réunion préparatoire de l'AR-CRDT-96 (Damas, juin 1996) que le BDT, avec le concours de pays Membres et des partenaires de développement, trouve une solution pour financer la réalisation des projets de développement des télécommunications pour la région arabe;

c) la recommandation du colloque sur le financement des télécommunications dans les États arabes (Amman, septembre 1996) stipulant que l'UIT/BDT évalue différentes possibilités pour réaliser les projets de la région arabe,

décide

1 que l'UIT/BDT évalue différents moyens et modalités de mise en oeuvre des projets (activités) régionaux, en utilisant au mieux les ressources du BDT, en particulier celles du Bureau régional, et en recourant éventuellement à des experts de la région;

2 que le budget ordinaire de l'UIT/BDT pour la Région arabe soit utilisé pour couvrir une partie des dépenses envisagées³;

3 que les États Membres arabes contribuent en nature et/ou en espèces au budget prévu pour ces projets;

4 que l'UIT/BDT examine les possibilités de partenariat avec les États Membres et les Membres du Secteur du développement afin de financer toutes les activités de ces projets présentant des avantages pour tous les intéressés;

5 que la coopération régionale soit renforcée;

6 que le projet MODARABTEL, Phase II, soit relancé;

7 que les projets régionaux visés dans les résolutions de l'AR-CRDT-92 qui doivent encore être réalisés soient actualisés et mis en oeuvre suivant l'ordre de priorité ci-après: MODARABTEL, GLOSSARABTEL, TRAINTEL, RURETEL,

invite instamment

les institutions de financement et de développement internationales et régionales, les États membres et les partenaires du Secteur du développement à participer aux projets de développement des télécommunications de la région arabe et à les soutenir financièrement.

³ Note du BDT: Cette demande pourra s'appliquer dans les limites du Règlement financier et en tenant compte des autres besoins de la Région

RESOLUTION 3

POLITIQUE DES TELECOMMUNICATIONS DANS LES REGIONS RURALES, ELOIGNEES ET MAL DESSERVIES

La Conférence régionale de développement des télécommunications pour les États arabes (AR-CRDT-96) (Beyrouth, 11-15 novembre 1996),

considérant

- a) que dans son rapport ("Le Chaînon manquant") la Commission Maitland a souligné le fait que dans de nombreuses régions du monde, la population n'a pas suffisamment accès aux services de télécommunication de base;
- b) que la Conférence mondiale de développement des télécommunications (Buenos Aires, 1994), réaffirmant l'importance et l'urgence de permettre à tous d'accéder aux services de télécommunication de base, a adopté les Programmes 9 (Développement rural intégré) et 12 (Réseaux télématiques et informatiques) du Plan d'action de Buenos Aires, et également le Programme spécial en faveur des pays les moins avancés (PMA),

notant

- a) que très peu de progrès ont été faits dans la mise en oeuvre des recommandations de la Commission Maitland visant à garantir à tous l'accès aux services de télécommunication de base;
- b) que le lien entre la disponibilité de services de télécommunication et le développement économique et social a été clairement démontré;
- c) que, compte tenu de la conjoncture économique des années 1990, les possibilités de trouver des fonds externes pour financer les services de télécommunication dans les zones rurales, éloignées et mal desservies des pays en développement sont très rares au niveau international et limitées au niveau national;
- d) que les services de télécommunication constituent une source de revenus importants et offrent des possibilités de plus en plus vastes qui permettront éventuellement d'étendre les services de télécommunication aux zones rurales, éloignées et mal desservies des pays en développement,

reconnaissant

- a) que des progrès spectaculaires ont été réalisés dans certains pays en développement grâce à l'accès universel aux services de télécommunication dans les zones rurales et éloignées sur toute l'étendue du pays, ce qui démontre la faisabilité économique et technique des projets visant à fournir ce genre de services;
- b) que dans certaines zones ou dans certains pays en développement, la preuve est faite que les services de télécommunication dans les zones rurales et éloignées sont globalement rentables,

reconnaissant en outre

- a) que la fourniture de services de télécommunication dans les zones rurales et éloignées doit être rentable pour le fournisseur, afin d'assurer la pérennité de ces services;
- b) que de nombreuses technologies de pointe peuvent contribuer à rentabiliser davantage la fourniture de services de télécommunication dans les zones rurales et éloignées;

c) que l'accès des zones rurales et éloignées aux services de télécommunication passe par un choix judicieux de solutions technologiques garantissant l'universalité de l'accès et le maintien de services rentables, de bonne qualité,

décide

de souscrire aux principes suivants, recommandés par la Commission d'études 2 de l'UIT-D, qui serviront de base pour l'accès des zones rurales, éloignées et mal desservies aux services de télécommunication:

1 Accès universel

L'accès universel aux services de télécommunication devrait être offert en un lieu commode dans chaque communauté. Les services offerts, par leur type et leur nombre, doivent répondre à tous les besoins de la communauté, et évoluer au fur et à mesure que la demande augmente et qu'apparaissent de nouvelles applications.

2 Programme de télécommunications rurales

L'implantation de réseaux de télécommunications rurales doit s'inscrire dans le cadre d'un programme bien structuré, rigoureux et ordonné sur plusieurs années qui développe et intègre l'expérience et l'expertise locales.

3 Cadre réglementaire

L'organe de réglementation doit veiller à la continuité, à la qualité et à la viabilité financière des services de télécommunication conformément à l'obligation de service universel, d'où la nécessité de prendre en compte certains principes commerciaux dans la fourniture des services de télécommunication.

4 Ressources financières

En plus des sources de financement publiques (avec ou sans subventions), les deux autres sources sont les fonds propres du fournisseur de services et les investissements du secteur privé aux niveaux national et international. Dans le premier cas, les fonds sont gérés par le fournisseur de services aux fins de réinvestissement; dans le second, la fourniture de services de télécommunications rurales doit être organisée ou réglementée de façon à être rentable.

5 Approche commerciale

L'opérateur fournissant des services de télécommunications rurales doit adopter une politique commerciale, le service étant géré selon des principes commerciaux afin de maximiser les recettes et de minimiser les coûts.

RESOLUTION 4

ASSISTANCE TECHNIQUE SPECIALE A L'AUTORITE PALESTINIENNE

La Conférence régionale de développement des télécommunications pour les États arabes (AR-CRDT-96) (Beyrouth, 11-15 novembre 1996),

rappelant

la Résolution 32 de la Conférence de plénipotentiaires de l'UIT (Kyoto, 1994),

rappelant en outre

le Mémorandum de coopération signé entre l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) et l'UNESCO, le 9 décembre 1993 à Grenade, ainsi que l'Accord de coopération signé entre l'UIT et l'UNESCO,

considérant

la politique d'assistance de l'UIT à l'Autorité palestinienne pour le développement de son secteur des télécommunications,

considérant en outre

que l'existence d'un réseau de télécommunication développé est de la plus haute importance pour l'avenir économique et social de la Palestine,

notant

le Plan d'action auquel participent le Secrétariat général et les trois Secteurs et de l'UIT,

notant en outre

l'assistance technique que le BDT accorde sur le long terme à la Palestine pour le développement de ses télécommunications, en application de la Résolution 32 de la Conférence de plénipotentiaires de l'UIT (Kyoto, 1994), ainsi que l'urgence de l'assistance à fournir dans les différents domaines de l'information, de l'informatique et de la communication,

demande au Directeur du BDT

- a) de poursuivre et de renforcer l'assistance technique accordée à l'Autorité palestinienne pour le développement de ses télécommunications;
- b) de faciliter la mobilisation des ressources pour la mise en oeuvre des projets du BDT concernant le développement des télécommunications;
- c) de présenter un rapport périodique sur les différentes expériences de libéralisation et de privatisation des télécommunications et sur leurs conséquences, positives et/ou négatives, pour le développement du secteur;
- d) de demander au Directeur général de l'UNESCO de continuer à déployer tout effort pour développer les ressources humaines et des infrastructures en matière de l'information, de l'informatique et de la communication pour le développement socio-économique et culturel du peuple palestinien, en étroite collaboration avec l'UIT/BDT,

invite les Membres de l'UIT

à coopérer avec le Directeur du BDT pour aider l'Autorité palestinienne financièrement et techniquement à mettre en oeuvre les projets du BDT visant à améliorer et développer le réseau de télécommunication de la Palestine ainsi que la formation du personnel palestinien,

demande au Secrétaire général de l'UIT, aux Directeurs du BR et du TSB

de continuer à prendre en considération les points suivants:

- a) adhésion de la Palestine à l'UIT;
- b) obtention d'un indicatif international de pays;
- c) notification d'assignations de fréquence;
- d) obtention d'indicatifs d'appel radio.

RESOLUTION 5

MESURES SPÉCIALES EN FAVEUR DES PAYS DE LA REGION ARABE LES MOINS AVANCÉS

La Conférence régionale de développement des télécommunications pour les États arabes (AR-CRDT-96) (Beyrouth, 11-15 novembre 1996),

rappelant

la Résolution 12 de la Conférence régionale de développement des télécommunications pour les États arabes (Le Caire, 25-29 octobre 1992),

rappelant en outre

la Résolution 1 de la Conférence mondiale de développement des télécommunications (Buenos Aires, 1994) et la Résolution 30 de la Conférence de plénipotentiaires (Kyoto, 1994),

notant

les niveaux de développement des télécommunications très divers dans les pays les moins avancés de la région arabe,

constatant avec inquiétude

qu'un certain nombre de PMA de la région arabe, tels la Somalie et le Soudan, sont déchirés par la guerre civile, ce qui perturbe le développement, entre autres, des télécommunications,

charge le Directeur du BDT

1 de poursuivre l'examen de la situation des télécommunications dans les PMA de la région arabe en vue d'adopter des stratégies propres à améliorer véritablement les services de télécommunication et à stimuler leur développement;

2 de poursuivre l'examen des cinq domaines prioritaires adoptés par la CMDT-94 afin de les réviser à la CMDT-98. À titre de mesure provisoire, il convient d'ajouter un nouveau domaine prioritaire, pour les PMA de la région arabe, à savoir la réforme et la restructuration du secteur des télécommunications,

prie le Secrétaire général

de demander à la prochaine Conférence de plénipotentiaires d'attribuer sur le budget ordinaire un budget spécifique en faveur des PMA de la région arabe et d'accroître les fonds attribués aux PMA, qu'elle qu'en soit la source,

invite les Membres de l'UIT

à coopérer avec le BDT pour aider les PMA de la région arabe à mettre en oeuvre des projets spéciaux propres à améliorer leur réseau de télécommunication,

et, pour ce qui est de la Somalie,

considérant

la Résolution 34 de la Conférence de plénipotentiaires (Kyoto, 1994) et la Résolution 30 de cette même Conférence en faveur des PMA en général,

prie en outre le Secrétaire général

de mettre sur pied un plan d'action détaillé de remise en état et de restructuration du réseau de télécommunication dès que la situation le permet en conformité avec les directives des Nations Unies.

RESOLUTION 6

PROCEDURES D'APPEL ALTERNATIVES (RAPPEL)

La Conférence régionale de développement des télécommunications pour les États arabes, (AR-CRDT-96) (Beyrouth, 11-15 novembre 1996),

rappelant

- a) les Résolutions 21 et 22 de la Conférence de plénipotentiaires de l'UIT (Kyoto, 1994);
- b) la Recommandation formulée par le Groupe de travail sur les tarifs du Colloque sur le financement des télécommunications dans les pays arabes, Amman, septembre 1996,

prenant note

des rapports que la Commission d'études 3 de l'UIT-T a soumis au Conseil à sa session de 1996, en vue de:

- a) lui demander d'adopter une Résolution relative aux procédures d'appel alternatives;
- b) l'informer de l'état d'avancement d'une étude relative à la répartition des recettes provenant des services internationaux de télécommunication,

prenant note en outre

de la Résolution 1099 du Conseil relative aux procédures d'appel alternatives utilisées sur les réseaux de télécommunication internationaux,

compte tenu

de la Résolution 29 de la Conférence mondiale de normalisation des télécommunications, (Genève, 1996), concernant l'utilisation de procédures d'appel alternatives sur les réseaux de

télécommunication internationaux, qui demande aux Commissions d'études 2, 3 et 11 de l'UIT-T, entre autres, de continuer d'étudier cette question,

reconnaissant

qu'il est nécessaire d'introduire des réformes tarifaires afin que les tarifs et les taxes de répartition soient davantage orientés vers les coûts,

décide

- 1 d'inviter tous les Membres de l'UIT à coopérer pour éliminer les effets néfastes des procédures d'appel alternatives;
- 2 d'encourager les opérateurs arabes à déterminer entre eux et avec des opérateurs et exploitants étrangers des taxes de répartition qui soient davantage orientées vers les coûts, dans le cadre de politiques de rééquilibrage de leurs tarifs;
- 3 d'encourager les administrations arabes à continuer d'adopter une position unifiée vis-à-vis des procédures d'appel non conformes et néfastes;
- 4 d'encourager les administrations arabes à élaborer ensemble une position unifiée pendant les réunions des commissions d'études compétentes de l'UIT-D et de l'UIT-T;
- 5 de demander aux Secteurs concernés de l'UIT d'examiner ensemble la question du réacheminement pour obtenir des résultats conformes à l'esprit de la Résolution 21 de la Conférence de plénipotentiaires (Kyoto, 1994);
- 6 de demander à l'UIT-D de jouer un rôle pilote dans la mise en oeuvre de la Résolution 22 de la Conférence de plénipotentiaires (Kyoto, 1994) et de la Résolution 23 de la Conférence de plénipotentiaires (Nice, 1989) qui concernent la répartition des recettes au profit des pays en développement, en particulier des PMA compte tenu, notamment, de la mise en oeuvre prévue des systèmes GMPCS qui risquent d'avoir d'importantes conséquences sur le système, et les pratiques, des taxes de répartition.

RESOLUTION 7

LES TARIFS

La Conférence régionale de développement des télécommunications pour les États arabes (AR-CRDT-96), (Beyrouth, 11-15 novembre 1996),

considérant

- a) que dans la plupart des pays arabes les tarifs internationaux ont été élevés;
- b) que la concurrence, directe et indirecte, est aujourd'hui de plus en plus vive. La plupart des pays arabes ont interdit des pratiques comme les services de rappel ("call-back") et le réacheminement ("refile") car elles ont une incidence négative sur les recettes tirées des télécommunications dans la région, ce qui menace la génération des liquidités internationales nécessaires aux investissements futurs dans le réseau;

c) qu'un rééquilibrage des taxes de répartition fera certes baisser les tarifs internationaux, ce qui permettra éventuellement de réduire ce genre de pratiques sans toutefois les éliminer,

décide

- 1 de demander à l'UIT/BDT d'aider les administrations à élaborer leur politique tarifaire en:
 - mettant en oeuvre une comptabilité analytique;
 - fixant les tarifs en fonction des coûts;
 - donnant des informations sur les politiques tarifaires à mettre en oeuvre dans une conjoncture inflationniste;
- 2 d'encourager les administrations à envisager un rééquilibrage de leurs tarifs;
- 3 d'encourager les administrations à participer plus activement aux travaux de la Commission d'études 3 de l'UIT-T;
- 4 d'encourager les administrations à harmoniser leurs politiques relatives au trafic international pour réduire au minimum les conséquences négatives des services de rappel et du réacheminement sur les recettes.

RESOLUTION 8

SOURCES DE FINANCEMENT, MOBILISATION DES RESSOURCES ET PARTICIPATION DU SECTEUR PRIVÉ DANS CES DEUX DOMAINES

La Conférence régionale de développement des télécommunications pour les États arabes (AR-CRDT-96) (Beyrouth, 11-15 novembre 1996),

considérant

- a) que le développement d'une infrastructure de télécommunications fiable et de services efficaces dans la région exige de gros investissements;
- b) que la majorité des pays de la région ne pourra plus financer en totalité ces besoins à partir des sources de financement traditionnelles (ressources internes, financement garanti par l'État);
- c) que la plupart des gouvernements se heurtent à des contraintes budgétaires et que les prêts multilatéraux et bilatéraux destinés à l'infrastructure des télécommunications sont en baisse;
- d) qu'un nombre croissant de pays en développement ont ouvert de diverses façons leur secteur des télécommunications au privé. Il existe donc maintenant de nombreux cas permettant de procéder à des évaluations et à des comparaisons pour déterminer les meilleures modalités possibles de participation du secteur privé tout en tenant compte du contexte propre à chaque pays;
- e) que la mise en place d'un cadre réglementaire clair et transparent est une condition préalable importante pour faciliter et encourager l'investissement privé. Dans cette optique, il est essentiel de dissocier l'exploitation de la réglementation et de créer une autorité de réglementation indépendante;
- f) qu'il existe différentes méthodes de financement privé qui peuvent être retenues avant la mise au point définitive du cadre réglementaire, notamment différentes formules de partage des recettes basées sur des variantes du montage construction-exploitation-transfert BOT (par exemple, BOCT, BTO, BOO, BLO), nouveaux abonnés (taxes de connexion basées sur les coûts), promoteurs

immobiliers (installation de l'infrastructure des télécommunications dans de nouveaux bâtiments), sous-traitance locale (pour les publiphones), etc.;

g) que, par ailleurs, le développement de marchés des capitaux et d'institutions financières pourrait jouer un rôle dans la mobilisation de fonds privés, en particulier de capitaux aux niveaux national et régional.

h) que les pouvoirs publics quant à eux doivent fixer des priorités, des objectifs et des politiques clairs pour le secteur des télécommunications;

i) qu'un opérateur jouissant d'une large autonomie financière et de gestion est mieux à même de mobiliser des ressources, de mettre en oeuvre des politiques commerciales prenant mieux en compte les besoins de la clientèle et d'envisager différents scénarios d'association avec le secteur privé;

j) qu'en cas de privatisation de l'opérateur en place, la stratégie et le processus de privatisation doivent être examinés avec soin et s'inscrire dans un programme de réformes sectorielles. Il faut envisager des mesures intermédiaires comme la constitution en société ou la gestion selon les règles commerciales de l'entreprise d'État;

k) que la conversion d'un monopole public en un monopole privé constitue toutefois un risque;

l) que la concurrence est essentielle et que, si des privilèges d'exclusivité sont accordés, ils devraient être limités et subordonnés à la réalisation d'objectifs précis pour ce qui est de la couverture assurée (en particulier pour les zones rurales), de la qualité de service et des possibilités d'accès, conformément au Livre arabe concernant le développement des télécommunications dans les États arabes qui a été soumis à la présente Conférence,

décide

1 de demander au BDT:

- a) de procéder à un inventaire des enseignements et des expériences des pays en développement en ce qui concerne la participation du secteur privé et les sources de financement;
- b) d'aider les administrations arabes (qui le demanderont) à mettre en oeuvre des modalités de financement appropriées;

2 d'encourager les États arabes à:

- a) permettre la participation du secteur privé aux activités de télécommunication, là où il y a lieu, en identifiant des créneaux où la contribution de ce secteur peut être efficace, grâce à l'apport de capitaux et de savoir-faire, et permettre d'offrir à la clientèle des services de télécommunication modernes, et présentant un bon rapport coût/efficacité;
- b) octroyer à l'opérateur public une autonomie totale, lui permettant ainsi d'utiliser comme source de financement ses propres recettes, de mettre en oeuvre de nouvelles formes de gestion et d'élaborer une politique commerciale tenant mieux compte des besoins de la clientèle afin d'accroître ses ressources d'autofinancement;
- c) établir un cadre réglementaire clair, stable et transparent et, notamment, mettre en place une autorité de réglementation nationale indépendante;
- d) examiner les différentes modalités de participation éventuelle de capitaux privés au développement de leur secteur des télécommunications

RÉSOLUTION 9

RECHERCHE APPLIQUEE ET TRANSFERT DE TECHNOLOGIE DANS LES ETATS ARABES

La Conférence régionale de développement des télécommunications pour les États arabes (AR-CRDT-96) (Beyrouth, 11-15 novembre 1996),

considérant

- a) que l'utilisation croissante de la haute technologie dans le monde d'aujourd'hui a accru les possibilités et la complexité des télécommunications;
- b) qu'un transfert de technologie profiterait à toute la gamme des télécommunications des pays arabes, qu'elles soient de base ou nouvelles;
- c) que pour maîtriser les techniques modernes et l'évolution des services - et ce faisant combler le fossé du savoir et offrir des perspectives d'emploi - les pays arabes doivent mobiliser rapidement les ressources nécessaires pour créer et renforcer leur propre potentiel humain et leurs connaissances dans les domaines de la recherche appliquée et du développement;
- d) qu'il est possible d'encourager, encore, le transfert de technologie entre pays en développement, parallèlement au transfert de technologie depuis les pays développés ou par l'intermédiaire d'organisations internationales,

rappelant

- a) la Résolution 6 de l'AR-CRDT-92, visant à promouvoir la coopération arabe en matière de recherche appliquée dans des domaines connexes de l'enseignement scientifique et technique supérieur;
- b) la Résolution 10 de l'AR-CRDT-92, demandant instamment la poursuite des activités du Projet régional de développement des télécommunications arabes modernes (MODARABTEL), notamment la mise en place d'un réseau de coopération pour la recherche appliquée,

décide

de demander à l'UIT/BDT

- 1 d'oeuvrer en étroite coopération avec les États Membres pour ouvrir le projet MODARABTEL à la recherche appliquée;
- 2 de déterminer les conditions préalables à la création et/ou au renforcement des centres de recherche appliquée nationaux, sous-régionaux et régionaux;
- 3 de préparer des propositions d'accords sous-régionaux de coopération dans ces domaines;
- 4 de promouvoir l'échange d'information entre pays donateurs et pays bénéficiaires dans le cadre de la Question 5/1 de la Commission d'études 1 de l'UIT-D sur "L'industrialisation et le transfert de technologie",

demande

à l'UNESCO et à d'autres partenaires de développement intéressés d'aider l'UIT dans cette entreprise,

invite les États arabes

- 1 à harmoniser le programme d'activité des centres de recherche existants en fonction des priorités qui sont de la plus haute importance et du plus grand intérêt pour la région et son développement global;
- 2 à encourager la coopération entre les centres de recherche arabes et étrangers pour le transfert des connaissances et du savoir-faire technologiques en matière de télécommunications.

RESOLUTION 10

FORMATION A DISTANCE DANS LES PAYS EN DEVELOPPEMENT

La Conférence régionale de développement des télécommunications pour les États arabes (AR-CRDT-96), (Beyrouth, 11-15 novembre 1996)

rappelant

- a) le Plan d'action issu de la Déclaration mondiale sur l'éducation pour tous, adopté par la Conférence mondiale de Jomtien, Thaïlande (mars 1990) qui préconise l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication pour un meilleur accès à l'éducation et l'atteinte des objectifs de l'éducation pour tous;
- b) la Recommandation 1 de la Conférence mondiale de développement des télécommunications (CMDT-94) réunie à Buenos Aires, centrée sur l'application des télécommunications aux services de santé et aux autres services sociaux;
- c) le Plan d'action de Buenos Aires (PABA), issu de la CMDT-94 et approuvé par la Conférence de plénipotentiaires (Kyoto, 1994), particulièrement le Programme 10 concernant les infrastructures de radiodiffusion;
- d) les Résolutions 11 et 12 de l'AR-CRDT-92 concernant la gestion et le développement des ressources humaines,

notant avec satisfaction

les initiatives entreprises par l'UIT et l'UNESCO dans le cadre de l'accord de coopération entre les deux organisations en matière de télécommunication, de l'information, de l'informatique et de la communication, notamment dans le cadre des Programmes 10 et 12 du PABA,

considérant

- a) que les technologies de télécommunication et de l'information ont un rôle important à jouer en matière de généralisation de l'accès à l'éducation et d'amélioration de sa qualité, particulièrement par les possibilités qu'elles offrent de formation continue et de perfectionnement des personnels de l'éducation;
- b) le caractère fort prometteur du projet pilote de formation continue à distance des personnels de l'éducation par la télévision interactive élaboré en collaboration entre l'UIT, l'UNESCO et le Gouvernement du Maroc;

- c) les retombées indéniables des nouvelles techniques développées dans le cadre de ce projet sur l'innovation en matière de composantes électroniques, de logiciels et d'approches pédagogiques,
- d) l'intérêt que constitue pour l'UIT le développement de systèmes de formation professionnelle interactive à distance intégrant diverses modalités de communication, vocale, visuelle, graphique, etc., utilisant divers modes de transmission, télécommunications, télévision et informatique, et pouvant rejoindre de grands nombres;
- e) qu'il est souhaitable de mettre en place des projets pilotes afin de mieux cerner les solutions les plus viables en matière de formation interactive à distance,

décide

- 1 de souligner l'importance de poursuivre le développement de nouvelles technologies de formation interactive à distance;
- 2 de demander au BDT de soutenir la réalisation du projet pilote de formation à distance par la télévision interactive élaboré en collaboration avec l'UNESCO et le Gouvernement du Maroc;
- 3 d'inviter toutes les institutions de financement et de développement, ainsi que le secteur privé à en soutenir financièrement et matériellement la réalisation;
- 4 d'encourager d'autres pays à réaliser des projets pilotes similaires à celui du Maroc, en coopération avec l'UIT, l'UNESCO, des institutions nationales, régionales et internationales et avec des partenaires professionnels, publics et privés tenant compte des résultats de l'expérience marocaine.

RESOLUTION 11

ROLE DES TECHNOLOGIES DE TELECOMMUNICATIONS ET DE L'INFORMATION EN MATIERE DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

La Conférence régionale de développement des télécommunications pour les États arabes (AR-CRDT-96) (Beyrouth, 11-15 novembre 1996),

rappelant

la Résolution 8 de la Conférence mondiale de développement des télécommunications (1994) et la Résolution 35 de la Conférence de plénipotentiaires de Kyoto (1994) sur la contribution des télécommunications à la protection de l'environnement,

considérant

- a) que les technologies de télécommunications et de l'information pourraient jouer un rôle important dans la protection de l'environnement et dans la promotion d'activités de développement durable à moindre risque pour celui-ci;
- b) que les toutes dernières technologies de télécommunications et de l'information peuvent se révéler extrêmement utiles pour mettre en oeuvre et mener à bien des activités de protection de l'environnement;
- c) que l'emploi de la technologie des télécommunications permet de diminuer sensiblement la consommation de papier, et donc contribue à préserver les forêts;

- d) que les techniques de télécommunications et de l'information peuvent contribuer de manière significative au développement des zones rurales;
- e) qu'il est nécessaire de diffuser des informations sur ces technologies,

considérant en outre

les résultats de l'étude effectuée par la Commission d'études 2 de l'UIT-D conformément au mandat qui lui a été confié par la CMDT dans le cadre de la Question 7/2 et en collaboration avec les organisations internationales et régionales compétentes, ainsi que les résultats du colloque international sur le rôle des technologies de télécommunications et de l'information en matière de protection de l'environnement (Tunis, 17-19 avril 1996),

recommande

- 1 que toutes les autorités des télécommunications arabes prennent l'initiative de fournir directement ou indirectement tous les moyens et services de télécommunication possibles, en collaboration avec les différentes autorités de l'environnement, pour encourager les applications au service de la protection de leur environnement respectif;
- 2 qu'il soit envisagé d'utiliser les technologies spatiales pour mener à bien des activités de protection de l'environnement, par exemple: la surveillance de la pollution de l'air, des cours d'eau, des ports et des mers, la télédétection, l'étude de la faune sauvage, la mise en valeur des ressources forestières, etc.;
- 3 que la nécessité de disposer de politiques nationales de protection de l'environnement soit prise en considération, l'accent devant être mis sur le rôle que les télécommunications peuvent jouer dans la fourniture d'une telle protection;
- 4 de sensibiliser tout particulièrement les différents décideurs pour qu'ils comprennent mieux la question des télécommunications et de l'environnement;
- 5 de reconnaître l'importance de la mise en oeuvre de réseaux intégrés pour rassembler, traiter et diffuser des informations relatives à l'environnement aux niveaux national, régional et international et prendre toutes les mesures nécessaires en vue de la mise en oeuvre de tels réseaux;
- 6 qu'il soit satisfait aux besoins élémentaires en matière de télécommunications des petites collectivités pour les aider à créer des industries propres respectant l'environnement, avec pour effet de réduire autant que possible la migration des populations vers des zones urbaines, qui entraîne une surpopulation des villes;
- 7 de recourir aux réseaux et services de télécommunication chaque fois qu'il est possible de réduire la consommation d'énergie, par exemple en substituant les télécommunications aux voyages, en utilisant la téléconférence et en réduisant la consommation de papier, ce qui contribuera en fin de compte à économiser les ressources de l'environnement,

demande au Directeur du BDT

- 1 d'élaborer et de mettre en oeuvre un plan d'action exhaustif sous la forme d'un projet opérationnel global télécommunications-environnement relatif au développement et à l'utilisation des technologies de télécommunications et de l'information au service de la protection de l'environnement et du développement durable. Le projet aura un caractère interrégional avec des composantes régionales et/ou sous-régionales et tiendra compte des spécificités et des besoins particuliers des diverses régions/sous-régions concernées;

2 de poursuivre la préparation du document de politique générale entamée par la Commission d'études 2 et visant à promouvoir l'emploi de toutes sortes de technologies de télécommunications et de l'information et, plus particulièrement, des technologies spatiales pour des applications au service de la protection de l'environnement;

3 de définir un cadre de coopération régionale et internationale donnant à tous les acteurs concernés (gouvernements des pays développés et en développement, producteurs et consommateurs de technologies, secteur privé, organisations internationales, institutions spécialisées des Nations Unies, etc.) la possibilité de réaliser, promouvoir et développer des projets, notamment des projets pilotes, de nature à permettre une utilisation optimale des technologies de télécommunications et de l'information les plus appropriées au service de la protection de l'environnement et du développement durable;

4 d'organiser des séminaires, des ateliers régionaux, des programmes de formation et de recherche, des expositions et d'autres activités à l'effet d'approfondir la réflexion sur la question et de sensibiliser davantage tous les acteurs concernés sur l'utilité de réaliser des projets multilatéraux, bilatéraux, dans le cadre d'une coopération internationale et de prévoir, si nécessaire, la tenue d'une conférence internationale en vue notamment de définir un cadre et de mener à bien en coopération avec des organisations internationales, et avec l'appui des opérateurs internationaux de télécommunication, des projets pilotes dans ce domaine à l'échelle régionale, sous-régionale et nationale;

5 d'élaborer et de diffuser le matériel didactique nécessaire à la mise en oeuvre des programmes de formation dans ce domaine et de diffuser des informations relatives aux applications des technologies de télécommunications et de l'information au service de l'environnement et du développement durable.

RÉSOLUTION 12

MECANISMES DE CONTRÔLE D'EVALUATION ET DE SUIVI DES RESOLUTIONS DE LA CONFERENCE

La Conférence régionale de développement des télécommunications pour les États arabes (AR-CRDT-96) (Beyrouth, 11-15 novembre 1996),

notant

- a) la nécessité pour les États arabes de coordonner le développement de leurs télécommunications;
- b) la nécessité de mettre en place un mécanisme de contrôle d'évaluation et de suivi de la mise en oeuvre des Résolutions/Recommandations des Conférences régionales de développement des télécommunications pour les États arabes entre deux conférences de développement;
- c) la nécessité d'associer à ce processus de contrôle les États arabes, les organisations internationales et régionales concernées ainsi que les partenaires du développement;
- d) le mandat du Conseil des ministres arabes des télécommunications et du Comité arabe permanent des télécommunications (CPT);

- e) l'objet de l'Union et les liens de coopération de longue date qu'elle entretient avec les organismes mondiaux s'intéressant aux télécommunications;
- f) le rôle de catalyseur de l'UIT/BDT tel qu'il a été défini par la Conférence de plénipotentiaires de l'UIT (Nice, 1989),

rappelant

la Résolution 1 de l'AR-CRDT-92, portant création d'une Commission de coordination de la Conférence régionale de développement des télécommunications pour les États arabes (CC-AR-CRD) chargée de la coopération et de la coordination du développement des télécommunications dans la région ainsi que de la mise en oeuvre et du suivi des Résolutions connexes adoptées pendant les conférences de développement,

considérant

l'expérience acquise avec les travaux de la CC-AR-CRD pendant le dernier cycle de quatre ans,

décide

- 1 de poursuivre les activités de la CC-AR-CRD qui sera rebaptisée "CC-AR-CRDT";
- 2 que la CC-AR-CRDT sera composée de représentants de haut niveau:
 - des ministères des États arabes responsables du secteur des télécommunications;
 - du Comité arabe permanent des télécommunications de la Ligue des États arabes;
 - des organisations arabes sous-régionales des télécommunications;
 - des organisations régionales ou internationales s'intéressant aux télécommunications;
 - des organisations financières et des banques de financement régionales ou internationales;
 - des partenaires de développement; et
 - de l'UIT/BDT;
- 3 de faire en sorte que les représentants des membres de la Commission de coordination soient désignés nommément par les administrations, les sociétés d'exploitation et les organisations internationales ou régionales concernées et qu'ils assurent la continuité de leur représentation dans l'intervalle qui sépare deux conférences de développement au moins;
- 4 de faire en sorte que les membres de la Commission de coordination assurent de façon continue le contrôle et la mise en oeuvre des Résolutions de la Conférence entre des réunions annuelles, soit par des contacts directs, soit par correspondance, téléphone ou télécopie,

décide en outre

- 1 de doter la CC-AR-CRDT du mandat suivant:
 - a) de contribuer à la coordination régionale du développement des télécommunications et au processus d'intégration régionale dans les États arabes;
 - b) de coordonner la coopération internationale pour le développement des télécommunications aux niveaux intrarégional, régional et sous-régional;
 - c) d'encourager un échange d'informations et des consultations permanentes entre, d'une part les pays de la région et, d'autre part, toutes les organisations internationales, régionales ou nationales concernées ainsi que d'autres partenaires du développement;
 - d) d'aider l'UIT à préparer les futures AR-CRDT, en particulier à élaborer un rapport de synthèse rendant compte des progrès faits dans l'application des Résolutions adoptées par les

conférences précédentes et des propositions d'action aux niveaux international, régional et sous-régional;

2 d'adopter la structure administrative et les méthodes de travail suivantes:

- a) la CC-AR-CRDT se réunira une fois par an. Elle devra pouvoir toutefois convoquer des réunions extraordinaires;
- b) les organisations participantes seront priées d'accueillir ces réunions tour à tour et de fournir toutes les installations nécessaires;
- c) chaque année, un des pays Membres sera choisi comme pays pilote; il accueillera et présidera la réunion annuelle de la Commission de coordination. Ce pays, avec l'aide de l'UIT/BDT sera chargé d'assurer la coordination et le suivi des travaux jusqu'à la prochaine réunion annuelle;
- d) l'UIT/BDT, y compris son Bureau régional du Caire, assurera le secrétariat exécutif et apportera son aide pour le contrôle et le suivi quotidiens de la mise en oeuvre des Résolutions de l'AR-CRDT ainsi que pour les comptes rendus des réunions de la CC-AR-CRDT;
- e) l'UIT/BDT, en sa qualité de secrétariat exécutif de la Commission de coordination, élaborera un rapport biennuel rendant compte des progrès faits dans la mise en oeuvre des Résolutions de la Conférence;
- f) l'UIT/BDT assurera la coordination des activités de la CC-AR-CRDT et des activités similaires dans la région afin d'éviter tout chevauchement des tâches et d'utiliser au mieux les ressources disponibles.

Recommandations

RECOMMANDATION 1

COOPERATION REGIONALE ET SOUS-REGIONALE

La Conférence régionale de développement des télécommunications pour les États arabes (AR-CRDT-96) (Beyrouth, 11-15 novembre 1996),

considérant

- a) l'existence d'organisations internationales ou régionales spécialisées dans le développement des télécommunications;
- b) l'existence d'organisations ou d'entités internationales ou régionales qui s'emploient à mobiliser des ressources pour mettre en oeuvre les projets de développement des télécommunications;
- c) la Résolution 6 de la Conférence mondiale de développement des télécommunications (Buenos Aires, mars 1994) encourageant la coopération entre l'UIT/BDT et les organisations régionales,

rappelant

la "Déclaration du Caire" de la Conférence régionale de développement des télécommunications pour les États arabes (Le Caire, octobre 1992) invitant les États arabes et les organisations régionales à coopérer pour le développement du secteur des télécommunications des pays arabes,

notant

qu'il est essentiel pour les pays de la région arabe de:

- a) reconnaître la similarité de leurs objectifs et la complémentarité de leurs besoins;
- b) mettre en commun leurs ressources pour optimiser leurs résultats; et
- c) tirer, collectivement, le meilleur parti des ressources de la région et des possibilités qu'elle offre,

recommande

aux membres de la région arabe, avec l'assistance éventuelle de l'UIT/BDT:

- 1 d'examiner en détail le mandat et la structure de fonctionnement des organisations arabes régionales ou sous-régionales s'intéressant aux télécommunications afin d'éviter tout chevauchement des tâches et d'encourager la complémentarité;
- 2 de définir une stratégie et des mécanismes associés de coopération bilatérale et multilatérale entre les organisations internationales, régionales et sous-régionales et les États intéressés par le développement des télécommunications de la région arabe, en veillant à ce que toutes les actions entreprises concourent au même objectif et se réalisent à un coût qui soit le plus faible possible;
- 3 de demander à l'UIT/BDT de collaborer plus étroitement avec les organisations régionales et sous-régionales de télécommunication de la région arabe afin de mieux définir un programme d'assistance répondant aux besoins des pays arabes, en matière de développement des télécommunications.

RECOMMANDATION 2

INFRASTRUCTURE DE L'INFORMATION POUR LES ETATS ARABES

La Conférence régionale de développement des télécommunications pour les États arabes (AR-CRDT-96) (Beyrouth, 11-15 novembre 1996),

considérant

- a) la Résolution 31 de Kyoto "Infrastructure des télécommunications et développement social, économique et culturel" et, en particulier, l'alinéa selon lequel "les progrès spectaculaires récents, et notamment la convergence des télécommunications, des techniques et des services informatiques, font des télécommunications le moteur du changement pour l'ère de l'information";
- b) le Programme 12 "Développement de la télématique et des réseaux informatiques" du Plan d'action de Buenos Aires de l'UIT/BDT ainsi que le nombre croissant d'initiatives et de projets sur l'informatique qui sont mis en place dans les États arabes,

notant

les efforts en cours pour l'organisation d'un Colloque régional sur le monde arabe et la société de l'information sous l'égide de l'UIT et de l'UNESCO dans le cadre du Réseau Régional arabe sur les technologies de l'information (RAITNET), Tunis, du 31 mars au 4 avril 1997.

reconnaissant

l'importance stratégique croissante des infrastructures de l'information ainsi que les possibilités qu'elles offrent d'améliorer la qualité de la vie de chaque citoyen arabe, de favoriser l'intégration économique des États arabes et d'améliorer les échanges commerciaux et d'autres liens avec la communauté mondiale,

invite instamment les administrations

à prendre note du rôle déterminant des réseaux de télécommunication pour l'échange d'informations multimédias et à faciliter et à promouvoir le développement des communications et des réseaux électroniques tels qu'Internet par l'adoption des politiques les mieux indiquées en matière de réglementation, de tarification et de fourniture des services et par la mise à disposition d'infrastructures appropriées,

demande à l'UIT/BDT

- 1 en collaboration avec les autres partenaires du développement de sensibiliser les gouvernements arabes à l'importance des infrastructures de l'information et de faciliter l'établissement de politiques nationales pour les infrastructures de l'information des États arabes;
- 2 de mettre en place un mécanisme de coordination approprié entre les administrations et les divers partenaires intéressés (CESAO, UNESCO, etc.) qui permettra de faire l'inventaire des besoins en services ainsi que des contraintes associées et à élaborer un plan d'action pour le développement des technologies de l'information dans les États arabes;
- 3 en collaboration avec les parties concernées de prendre les mesures nécessaires pour rédiger un Livre blanc analogue au Livre arabe qui servira d'outil de réflexion proposant aux États arabes différentes options possibles pour le développement de leurs infrastructures de l'information.

RECOMMANDATION 3

MISE EN OEUVRE DE SYSTEMES D'INFORMATION DE GESTION POUR LES TELECOMMUNICATIONS

La Conférence régionale de développement des télécommunications pour les États arabes (AR-CRDT-96) (Beyrouth, 11-15 novembre 1996),

considérant

l'objectif du Programme 11 du Plan d'action de Buenos Aires du BDT "Services d'information", qui vise à établir une banque de données détaillée et complète du secteur des télécommunications à disposition des partenaires et du Programme 7 "Amélioration de la maintenance", incluant la mise en oeuvre de systèmes d'information de gestion pour le suivi de la qualité de service,

notant

- a) que le BDT n'a cessé, notamment depuis l'adoption du Plan d'action de Buenos Aires, d'élargir ses activités de coopération dans les États arabes afin de mettre en place des outils de gestion modernes tels que le système d'information de gestion sur ordinateur;
- b) qu'il est important pour les responsables des télécommunications des pays arabes de pouvoir fonder leurs décisions sur des évaluations objectives des performances de leurs réseaux et que les administrations de la région ont déjà fait de gros efforts pour mettre en oeuvre des systèmes d'information de gestion au niveau national,

recommande aux administrations

- 1 de mettre en place, au plan national, un système d'information de gestion;
- 2 de concevoir un projet de système d'information de gestion intégrant les systèmes nationaux en vue:
 - d'améliorer les performances des réseaux;
 - d'améliorer l'utilisation et l'efficacité des réseaux;
 - de faire baisser les coûts d'exploitation et les dépenses d'investissement,

demande à l'UIT/BDT

- 1 de mettre à la disposition des administrations un cadre établi permettant d'élaborer des systèmes d'information de gestion au plan national et un prototype;
- 2 d'aider les administrations à mettre au point des systèmes d'information de gestion reliés à une base de données complète et fiable;
- 3 de promouvoir la coopération entre les États arabes, en aidant à définir une stratégie commune propre à améliorer la qualité et à faciliter l'échange d'expériences entre les administrations.

RECOMMANDATION 4

ACCORD GÉNÉRAL SUR LE COMMERCE DES SERVICES (NÉGOCIATIONS SUR LES TÉLÉCOMMUNICATIONS DE BASE)

La Conférence régionale de développement des télécommunications pour les États arabes (AR-CRDT-96) (Beyrouth, 11-15 novembre 1996),

considérant

les résultats des négociations commerciales multilatérales du cycle d'Uruguay et l'aspect commercial des télécommunications,

considérant également

l'Accord général sur le commerce des services et les négociations sur les télécommunications de base,

consciente

des implications qui pourraient en résulter sur le secteur des télécommunications dans les pays arabes, compte tenu, notamment, des investissements considérables que ces pays ont faits pour le développement de leurs infrastructures de télécommunication,

consciente également

que de nombreux pays de la région appréhendent mal les incidences d'une adhésion à l'OMC,

recommande aux administrations arabes des télécommunications

- 1 d'accroître au plan national la coordination entre les différents départements ministériels concernés par les négociations commerciales multilatérales et/ou de constituer, au besoin, un comité national interministériel chargé d'examiner ces questions;
- 2 de définir des stratégies nationales tenant compte des spécificités du secteur des télécommunications;
- 3 de participer activement aux travaux du groupe des administrations arabes des télécommunications chargé d'étudier les implications de l'AGCS sur le secteur des télécommunications et d'assurer le suivi des recommandations du Livre arabe relatives à ce sujet;
- 4 d'intensifier la coopération à l'échelle régionale arabe et de définir des approches communes sur cette question,

demande à l'UIT/BDT

- 1 de prendre les mesures nécessaires en vue d'intensifier la dissémination des informations et études pertinentes relatives au développement des négociations sur les télécommunications de base et leurs implications sur le secteur des télécommunications dans les pays arabes et d'organiser des réunions d'information sur ce sujet;
- 2 de fournir aux administrations arabes des télécommunications l'aide et l'expertise nécessaires en ce domaine pour:
 - préciser/informer sur les relations entre l'UIT et l'OMC et le rôle respectif de ces deux organisations dans l'examen des questions relatives au commerce des télécommunications;

- en collaboration avec les organisations internationales concernées, aider les pays arabes à mieux appréhender les implications de l'adhésion à l'OMC pour ce qui concerne le secteur des télécommunications, élaborer leurs calendriers d'engagements, négocier et participer aux négociations en cours sur les télécommunications de base;
- 3 de fournir l'appui nécessaire au groupe de travail des administrations arabes chargé d'étudier les implications de l'AGCS et des négociations sur les télécommunications de base.

RECOMMANDATION 5

TELEMEDECINE DANS LES PAYS ARABES

La Conférence régionale de développement des télécommunications pour les États arabes (AR-CRDT-96) (Beyrouth, 11-15 novembre 1996),

rappelant

la Recommandation 1 de la Conférence mondiale de développement des télécommunications (CMDT) réunie à Buenos Aires, mars 1994, centrée sur l'application des télécommunications aux services de santé et aux autres services sociaux,

reconnaissant

que la télémédecine permet de satisfaire les besoins de soins de santé dans les régions rurales et isolées,

consciente

- a) du travail effectué concernant l'incidence des télécommunications sur les soins de santé dans le cadre de la Question 6 attribuée à la Commission d'études 2 du Secteur du développement de l'UIT;
- b) de l'expérience déjà acquise par certains pays arabes dans le domaine de la télémédecine;
- c) de la Résolution sur la télémédecine adoptée par la Conférence régionale africaine de développement des télécommunications réunie à Abidjan du 6 au 10 mai 1996,

également consciente

- a) du fait que la concurrence s'intensifie dans le secteur des télécommunications;
- b) du fait que plusieurs pays ont institué une obligation de service universel permettant de faire en sorte que tous les concurrents sur le marché contribuent à faire bénéficier des télécommunications des régions rurales et isolées qui sans cela, ne pourraient pas être desservies de manière économique et que, même dans les pays qui ne sont pas encore ouverts à la concurrence, l'exploitant public de télécommunications est de toute façon souvent soumis à une obligation de service universel,

considérant

- a) que tous les habitants de la planète doivent pouvoir bénéficier de soins de santé adéquats;

b) que, pour mettre en oeuvre des services de télémédecine, les responsables de la santé et les exploitants des télécommunications doivent collaborer;

c) qu'il est souhaitable de mettre en place certains projets pilotes afin de mieux cerner les solutions les plus économiques visant à fournir des soins de santé aux habitants des régions rurales et isolées,

invite tous les pays arabes

1 à encourager la collaboration entre les responsables des soins de santé et les opérateurs de télécommunications afin de trouver des solutions permettant de satisfaire les besoins en soins de santé, en particulier dans les régions rurales et isolées, pour les personnes qui se déplacent constamment, ainsi que pour celles qui, sans cela, pourraient ne pas avoir accès à des soins de qualité égale à ceux qu'offrent les hôpitaux en milieu urbain;

2 à envisager d'entreprendre un ou plusieurs projets pilotes de télémédecine dans des régions rurales et isolées;

3 à partager les résultats de leurs expériences en vue de déterminer les solutions les plus appropriées, les plus économiques et les plus viables,

invite en outre le Directeur du Bureau de développement des télécommunications

1 à diffuser dès son approbation, auprès des Ministères de la santé et des Ministères des communications le projet actuel de Rapport sur la télémédecine pour permettre aux responsables de prendre connaissance des expériences des autres pays en matière de télémédecine;

2 à convoquer en 1997 un symposium mondial sur la télémédecine pour les pays en développement, de sorte que ces pays puissent partager leurs expériences, notamment en ce qui concerne les coûts et les avantages des différentes expériences, et à encourager l'adoption de solutions globales.

RECOMMANDATION 6

DEVELOPPEMENT D'UN SYSTEME INFORMATISE DE MAINTENANCE D'ABONNE (CSMS)

La Conférence régionale de développement des télécommunications pour les États arabes (AR-CRDT-96) (Beyrouth, 11-15 novembre 1996),

considérant

a) que les réseaux arabes de télécommunication font l'objet de profondes modifications techniques dues au passage de l'analogique au numérique et à la mise en service de nouveaux services;

b) que toutes les activités de maintenance et de gestion du réseau concernent surtout les équipements de commutation et de transmission et d'énergie, et que les installations extérieures sont souvent reléguées à l'arrière-plan,

reconnaissant

- a) que les installations extérieures, qui constituent la partie du réseau visible pour l'abonné, sont le talon d'Achille du réseau;
- b) que, dans ce contexte, la maintenance ne fait souvent l'objet que d'une attention ou d'une priorité secondaire;
- c) que, néanmoins, la maintenance des réseaux de télécommunication préoccupe au plus haut point les gestionnaires, bien que les ressources attribuées à cette fin soient toujours en deçà des besoins effectifs;
- d) que les abonnés veulent de plus en plus avoir accès à des services de qualité,

convaincue

que l'amélioration de la maintenance des réseaux et, en particulier celle des installations extérieures entraînera d'une part, une satisfaction plus grande pour l'abonné et d'autre part, un accroissement des recettes pour l'opérateur,

ayant noté

que la première Conférence mondiale de développement des télécommunications a adopté un programme spécial en faveur des pays les moins avancés (PMA) comprenant notamment des activités de maintenance et en particulier la rédaction d'un guide consacré à l'introduction d'un système informatisé de maintenance d'abonné (CSMS) ainsi qu'un projet pilote pour le CSMS,

ayant noté en outre

l'intérêt que les opérateurs portent à ce projet,

demande

que les activités au titre du projet CSMS dans les pays arabes tiennent compte des réalités spécifiques de ces pays,

demande au Bureau de développement des télécommunications (BDT)

de prendre toutes les mesures nécessaires pour:

- 1 que le guide sur l'introduction d'un système informatisé de maintenance d'abonné soit élaboré dans un délai d'un an afin de répondre à l'attente des pays arabes;
- 2 qu'un ou des modèles de logiciel approprié soient préparés dans l'intérêt des pays arabes;
- 3 que le guide et les logiciels soient largement diffusés auprès des pays arabes;
- 4 que des experts arabes participent au projet CSMS;
- 5 que des partenaires du développement soient associés au projet CSMS et, en particulier, au financement et à la mise en oeuvre des projets pilotes dans les pays arabes.

RECOMMANDATION 7

LES SERVICES PUBLICS DE RADIODIFFUSION ET LA MUTATION DE L'ENVIRONNEMENT

La Conférence régionale de développement des télécommunications pour les États arabes (AR-CRDT-96), (Beyrouth, 11-15 novembre 1996),

considérant

- a) l'incidence que l'environnement en mutation a sur la mission des services publics de radiodiffusion;
- b) les résultats de l'étude effectuée par la Commission d'études 2 de l'UIT-D sur le mandat de la Question 8/2 que lui a attribuée la Conférence mondiale de développement des télécommunications (Buenos Aires, 1994) et en collaboration avec les organisations internationales et régionales compétentes,

recommande

- 1 que l'UIT, l'UNESCO et les Unions régionales de radiodiffusion élaborent ensemble un rôle modèle et une définition du mandat du service public de radiodiffusion dans les pays en développement qui serviront à guider l'évolution future de la politique et des lois régissant le SPR dans ces pays. Le document en question devrait établir une nette distinction entre le rôle du SPR et celui des radiodiffuseurs privés;
- 2 que l'UIT, l'UNESCO et les Unions régionales de radiodiffusion recherchent ensemble les moyens d'accélérer la mise en place du numérique dans les services publics de radiodiffusion des pays en développement, moyennant l'apport d'une assistance technique et l'identification de sources adéquates de financement et de formation, afin que ces services publics et les systèmes de télécommunication qui leur sont associés puissent profiter des gains d'efficacité et de l'amélioration de leurs résultats correspondants. Une assistance technique doit être fournie également pour les aider à planifier leurs opérations de coordination et à déterminer la stratégie propre à assurer le passage à la radiodiffusion numérique sonore et télévisuelle;
- 3 que l'UIT, l'UNESCO et les Unions régionales de radiodiffusion définissent ensemble les moyens permettant aux SPR des pays en développement d'accéder à l'infrastructure mondiale de l'information et autres réseaux numériques de télécommunication et de partager ainsi profitablement productions, ressources et matériels et d'accéder aux bibliothèques et archives du monde entier;
- 4 que l'UIT, dans le cadre des Secteurs du développement des télécommunications, des radiocommunications et de la normalisation des télécommunications, prenne les mesures requises pour coordonner efficacement les stratégies et les programmes visant à assurer le développement des services de télécommunication et de radiodiffusion dans les pays en développement, dans l'intérêt de ces deux services;
- 5 que l'UIT, en coopération avec l'UNESCO, le PNUD, les Unions régionales de radiodiffusion et d'autres, détermine:
 - les besoins actuels et futurs des SPR des pays en développement en ce qui concerne le développement de leurs ressources humaines par la formation professionnelle;

- les ressources potentielles (classiques et électroniques) nécessaires pour répondre à ces besoins, compte tenu des différences linguistiques et culturelles de cette activité, que celle-ci se fasse sous forme orale ou écrite; et
- les ressources financières requises pour mener à bien des programmes de formation professionnelle de ce type;

6 que l'UIT et les Unions régionales de radiodiffusion lancent ensemble des programmes dynamiques pour que les SPR des pays en développement soient suffisamment représentés dans les organes internationaux et régionaux qui élaborent les technologies, les équipements et les normes, afin que les besoins spécifiques de ces services soient examinés et pris en compte,

demande aux Secteurs concernés de l'UIT

d'accélérer les travaux consacrés aux recommandations concernant les décodeurs des récepteurs de radiodiffusion numérique par satellite et leur accès conditionnel, et de fournir l'assistance technique nécessaire concernant ces recommandations.

RECOMMANDATION 8

AMELIORATION DE LA GESTION ET DU DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES (GRH/DRH) DANS LES ETATS ARABES

La Conférence régionale de développement des télécommunications pour les États arabes (AR-CRDT-96) (Beyrouth, 11-15 novembre 1996),

notant

- a) l'importance que revêtent les ressources humaines dans le processus de développement des télécommunications;
- b) l'existence de problèmes de gestion, d'exploitation et de maintenance pour la qualité et la disponibilité des services de télécommunication;
- c) le processus de restructuration du secteur des télécommunications et la séparation des fonctions de réglementation et des fonctions d'exploitation, pour lesquelles de nouvelles compétences, connaissances et attitudes en matière de gestion des ressources humaines doivent être acquises,

reconnaissant

- a) que la médiocrité de la gestion est la principale cause des lacunes observées dans la fourniture de services de qualité;
- b) l'ampleur des besoins de formation à satisfaire, tant sur le plan technique que de la gestion, pour promouvoir le développement des télécommunications dans un avenir proche;
- c) les conséquences pour les opérateurs et les organismes de réglementation de la région qui ne possèdent pas les compétences requises en matière de ressources humaines;
- d) que l'UIT/BDT est conscient des besoins des pays et a déjà pris une part très active au développement des ressources humaines des pays:
 - en appliquant des méthodes classiques ou novatrices; et

- en encourageant les organisations régionales et le secteur privé à participer ensemble à ce processus;
- e) que les activités d'amélioration de la qualité de gestion concernent en premier lieu la direction,

recommande aux administrations

- 1 de mettre en place ou de dynamiser les politiques générales, structures et moyens/outils adéquats pour la gestion et le développement des ressources humaines;
- 2 de se doter d'un système d'informations pour la gestion efficace intégrant les données et indicateurs de ressources humaines pour une gestion prévisionnelle des ressources;
- 3 de tirer le meilleur parti possible des centres de formation par:
 - l'élaboration d'une politique de marketing de la formation;
 - la spécialisation des centres conçus afin qu'ils fonctionnent dans un contexte de formation;
 - l'utilisation des technologies de téléenseignement;
- 4 de maintenir et de renforcer, au besoin avec le concours de l'UIT/BDT, le réseau de coopération existant entre les États arabes dans le domaine des ressources humaines, afin d'établir des programmes de coopération visant à aider les organisations de la Région à améliorer la qualité de leurs ressources humaines;
- 5 avec les centres de formation nationaux et en coordination avec les centres de formation régionaux qui doivent être créés:
 - de faire les efforts nécessaires pour moderniser leurs méthodes de formation, en utilisant autant que possible les moyens offerts par les technologies de l'information et les réseaux de télécommunication;
 - de s'associer activement au centre de formation virtuel de l'UIT/BDT; et
 - de devenir membres de l'Université mondiale des télécommunications/Institut mondial de formation aux télécommunications,

demande à l'UIT/BDT

- 1 de prendre des mesures visant à sensibiliser la direction des administrations des télécommunications pour qu'elle participe directement à l'amélioration des ressources humaines et à la modernisation du processus de gestion, afin de faire adopter, entre autres, les principes de gestion de la qualité totale, de la définition de critères ("benchmarking") et de la réorganisation ("re-engineering") comme outils de gestion des organisations;
- 2 d'aider les administrations (sur demande) à mettre en place des structures et des outils adéquats, notamment à élaborer des plans de développement des ressources humaines et de la formation professionnelle, en collaboration avec les bailleurs de fonds et les partenaires de développement du secteur des télécommunications;
- 3 de promouvoir la coopération entre les administrations, en renforçant le réseau de coopération existant entre les États arabes dans le domaine des ressources humaines, et entre les centres de formation, en organisant des réunions de concertation régionales, en vue d'harmoniser les méthodes dans le domaine de la gestion de l'enseignement et des programmes de formation;
- 4 de poursuivre ses efforts (dans le cadre des activités du Téléprojet et du projet MANDEVTEL, au titre du Programme 2: DRH du PABA) pour initier aux techniques de gestion les gestionnaires de haut niveau et de niveau intermédiaire. A cet effet, il convient de dégager des

ressources externes par le biais d'accords avec l'UIT, pour les affecter à la formation des gestionnaires;

5 de poursuivre ses efforts en vue d'aider les administrations à faire traduire en arabe et à procéder à l'arabisation de tous les manuels et matériels didactiques élaborés par l'Unité DRH du BDT;

6 de continuer à prêter son concours aux pays dans le domaine du développement des ressources humaines, en organisant des réunions, ateliers et séminaires appropriés. Dans ce contexte, les associations régionales et les organisations privées sont encouragées à se joindre à l'UIT/BDT, pour mettre en place des partenariats compte tenu de leurs objectifs en matière de renforcement des ressources humaines dans les États arabes.

RECOMMANDATION 9

FINANCEMENT DES PROJETS INTERNATIONAUX, REGIONAUX ET DE COOPERATION TECHNIQUE

La Conférence régionale de développement des télécommunications pour les États arabes (AR-CRDT-96) (Beyrouth, 11-15 novembre 1996),

notant

- a) que les projets de coopération technique du BDT pour la région ont été décrits en détail;
- b) que le rang de priorité des différents projets sera établi en fonction de leur incidence sectorielle et de leur qualité et non sur la base de leur financement. Le projet MODARABTEL (Phase II) et de glossaire des termes de télécommunication sont deux exemples de projets de ce type,

considérant

- a) que les projets régionaux prévus par la Conférence régionale de développement des télécommunications pour les États arabes (AR-CRDT-92) n'ont pas pu tous être mis en oeuvre, faute de financement;
- b) que d'autres possibilités de mise en oeuvre des projets, différentes de celles qui sont traditionnellement utilisées, offrent des avantages;
- c) que la présente Conférence a examiné les priorités pour les activités régionales sur la base des besoins de la région,

demande

- 1 que l'UIT/BDT évalue différents moyens et modalités de mise en oeuvre des projets (activités) régionaux, en utilisant au mieux les ressources du BDT, en particulier celles du Bureau régional, et en recourant éventuellement à des experts de la région;

2 que le budget ordinaire de l'UIT/BDT pour la Région arabe et certaines ressources extrabudgétaires, comme par exemple une partie des excédents des expositions Télécom, soient utilisés pour couvrir une partie des dépenses envisagées⁴;

3 que l'UIT/BDT examine les possibilités de partenariat avec les institutions financières régionales, avec les États Membres et les Membres du Secteur du développement afin de financer les activités de ces projets qui présentent des avantages pour tous les intéressés;

recommande

1 que des États Membres et des Membres des Secteurs contribuent en nature et/ou en espèces au budget prévu pour ces projets;

2 que la coopération régionale soit renforcée.

⁴ Note du BDT: Cette demande pourra s'appliquer dans les limites du Règlement financier et en tenant compte des autres besoins de la Région

ANNEXE 1

Ordre du jour de la Conférence

I Introduction

- 1 Bilan du développement dans le secteur des télécommunications au cours de la période 1992-1996**
 - Suivi et évaluation de la mise en oeuvre des décisions prises par l'AR-CRDT-92 du Caire, la CMDT-94 (Programmes du PABA) et des décisions pertinentes de la PP-94 de Kyoto.
 - Analyse et évaluation des changements survenus dans le secteur des télécommunications des États arabes depuis 1992.
- 2 Rapport intérimaire sur les activités des Commissions d'études 1 et 2 de l'UIT-D**

II Questions relatives aux politiques et aux stratégies

Livre pour les États arabes; Restructuration; Réglementation et mise en oeuvre de nouvelles technologies; Développement de l'infrastructure et des services; Incidence politique de l'Accord général sur le commerce des services (GATS) sur les administrations des télécommunications des États arabes.

III Gestion et développement des réseaux et des services

- Planification; Exploitation et maintenance; Télécommunications rurales; Incidence des nouvelles technologies et des nouveaux services (y compris les GMPCS) sur le réseau de télécommunication des États arabes; Développement des ressources humaines (DRH); Utilisation du système informatique de gestion (MIS) pour la gestion du réseau, établissement d'indicateurs de trafic et de qualité de fonctionnement; Transfert de technologies, R&D et industrialisation dans les États arabes.
- Projets de développement régionaux.
Projets en attente; GLOSSARABTEL, MODARABTEL, DEVMARTEL, ...
Autres projets
- Projets mondiaux et leur application dans les États arabes:
 - Infrastructure du service public de radiodiffusion.
 - Incidence des télécommunications sur les soins de santé et autres services sociaux.
 - Contribution des télécommunications à la protection de l'environnement.
- Infrastructure de l'information des États arabes et leur participation à l'infrastructure mondiale de l'information (GII).

IV Plans d'action spéciaux

- Assistance à la Palestine.
- Assistance à la Somalie.
- Assistance à d'autres PMA arabes.

V Questions financières, économiques et de tarification

- Enquête sur les questions financières, économiques et de tarification du BDT.
- Résultats du colloque sur le financement des télécommunications pour les États arabes (Amman, Jordanie, 1-4 septembre 1996).
- Manuel sur le financement.
- Initiative 2000 (États arabes).
- Projets pilotes ISAD - Société de l'information et développement (États arabes).

VI Coopération internationale et régionale

Objectifs; Domaines d'application; Intégration des réseaux à l'échelon régional; Harmonisation des services.

VII Modalités relatives au contrôle, à l'évaluation et à l'examen de l'application des Résolutions adoptées par la Conférence

VIII Divers

ANNEXE 2

Discours d'ouverture et de clôture

Allocution du Secrétaire général de l'Union internationale des télécommunications

**Excellences,
Mesdames et Messieurs,**

Je tiens tout d'abord à remercier sincèrement les autorités de la République du Liban qui ont bien voulu accueillir cette deuxième Conférence régionale de développement des télécommunications pour les États arabes dans la belle ville de Beyrouth - ville chargée d'histoire, à jamais éternelle - qui a joué tout au long des siècles un rôle essentiel en Méditerranée (Mare Nostrum) et a toujours été et demeure, malgré tous les événements, le berceau des plus grandes civilisations mondiales - phénicienne, grecque, romaine, byzantine et arabe islamique, tout en continuant à être un centre d'échanges commerciaux pour le Moyen-Orient.

À en juger par la rapidité avec laquelle le pays s'est reconstruit après une guerre dévastatrice qui l'a déchiré pendant plus de dix-sept ans, il est certain que la stabilité est revenue et que le Liban va retrouver le rôle dynamique qui était le sien dans la région. Le fait que cette importante Conférence régionale s'y tienne en est la preuve.

Excellences, Mesdames et Messieurs,

La deuxième Conférence régionale de développement des télécommunications pour les États arabes se tient à un tournant de l'histoire de l'Union, peu de temps après le premier Forum mondial des politiques de télécommunication (FMPT) qui s'est tenu du 21 au 23 octobre 1996, à Genève, et la première réunion du Groupe de travail "UIT-2000" qui a eu lieu les 24 et 25 octobre, deux réunions importantes résultant, pour la première, d'une décision de la Conférence de plénipotentiaires de Kyoto en 1994 et, pour la seconde, d'une décision du Conseil à sa session de 1996. Le Forum devait apporter des réponses aux problèmes de politique générale soulevés par l'évolution de l'environnement des télécommunications; quant au Groupe UIT-2000, il avait pour mission d'examiner toute une série de questions concernant l'évolution de la structure et du fonctionnement de l'Union.

Pour la première fois, les États Membres et les Membres des Secteurs - représentant le secteur public et le secteur privé - étaient assis côte à côte par ordre alphabétique, preuve que l'Union peut s'adapter avec pragmatisme et réalisme aux mutations de la conjoncture mondiale sur les plans politique, économique et social. À en juger d'après l'esprit constructif qui a animé les discussions et d'après la relative facilité avec laquelle un consensus s'est dégagé, on peut affirmer sans exagération que ces deux réunions ont été la preuve que les intérêts des États Membres et des Membres des Secteurs ne sont pas nécessairement divergents mais bien complémentaires, pour ne pas dire similaires, à condition que les questions en jeu soient abordées dans une perspective commune. Véritable atout, une importante synergie s'est alors créée.

L'UIT s'attaque aux problèmes d'aujourd'hui tout en relevant les défis de demain. Plusieurs activités qui ont abouti à des décisions ou des résultats importants illustrent les efforts que l'Union et ses Membres ne cessent de déployer pour stimuler le développement du secteur des télécommunications mondiales. Outre le premier FMPT et le Groupe de travail "UIT-2000" dont je viens de parler, je voudrais attirer votre attention sur la session de 1996 du Conseil qui a été consacrée à plusieurs questions importantes et déterminantes pour le rôle et l'avenir de l'Union dans un environnement des télécommunications en pleine mutation.

Au cours de ses délibérations, le Conseil a examiné cette année des questions très diverses; je souhaiterais en mentionner sept en particulier:

- la création des conditions nécessaires à l'avènement de la nouvelle "société de l'information";
- l'amélioration des mécanismes d'assistance aux pays en développement;
- l'examen des activités actuelles de l'UIT afin de renforcer les bases financières de l'Union;
- l'élaboration de propositions visant à renforcer les liens entre d'une part les secteurs public et privé de l'industrie et d'autre part les États Membres de l'UIT;
- l'établissement d'un juste équilibre entre les droits et obligations des États Membres et des Membres des Secteurs (secteurs public et privé de l'industrie, entités non gouvernementales et organisations intergouvernementales);
- l'amélioration de la structure et des méthodes de travail de l'Union;
- l'avenir de l'UIT en tant qu'organisation intergouvernementale.

Au nombre des Résolutions que le Conseil a adoptées à sa session de 1996, celles qui concernent le Plan stratégique pour l'an 2000, l'activité du Groupe UIT-2000, les taxes de répartition téléphoniques et les services de rappel ("call-back") offrent, à mon sens, un intérêt tout particulier pour notre Conférence.

Je ne vais pas vous présenter le plan stratégique pour l'an 2000, mais j'aimerais vous exhorter, vous tous personnellement et les organismes que vous représentez, à contribuer aux travaux d'élaboration de ce plan ainsi qu'aux activités du Groupe UIT-2000, auquel tous les Membres sont les bienvenus. Maintenant, quelques mots, si vous me le permettez, sur les questions des taxes de répartition téléphoniques et des services de rappel.

Compte tenu des préoccupations qu'ont exprimées certains pays en développement à propos du partage par moitié 50/50 des recettes de répartition tirées des télécommunications, la Commission d'études 3 de l'UIT-T a effectué un très gros travail et réfléchi à une réforme des taxes de répartition téléphoniques afin de faire en sorte que le coût de fourniture d'un service soit pris en compte. C'est là une question très compliquée, très difficile et nous serions très reconnaissants à la présente Conférence de nous faire part de son sentiment.

Le problème posé par les services de rappel est encore plus aigu que la question des taxes de répartition dans le cadre de laquelle il s'inscrit d'ailleurs. Certains opérateurs de télécommunication ont, ces dernières années, tiré parti des différences de tarifs internationaux entre pays pour offrir des services dits de "rappel", pratique qui est source de problèmes lorsque l'un des deux pays concernés n'autorise pas des procédures d'appel alternatives. Ces problèmes peuvent être de nature technique - dégradation de la qualité de fonctionnement du réseau en raison de l'appel constant et de la suppression de réponse -, de nature juridique - la législation d'un pays n'autorise pas ces pratiques - ou de nature économique - perte de recettes pour l'opérateur national lorsqu'un service de rappel est proposé. Selon certaines estimations, les services de rappel représentent aujourd'hui environ 500 millions de dollars EU, somme qui devrait passer à 1,2 milliard de dollars EU d'ici la fin 1998. Les craintes et l'inquiétude exprimées ne sont donc pas surprenants. Le Conseil de l'UIT a approuvé une résolution demandant la suspension des pratiques de rappel qui entraînent une dégradation sérieuse de la qualité de fonctionnement du réseau. Cette même résolution invite en outre l'UIT-T à élaborer des recommandations qui guideront les Membres dans l'examen des questions relatives à ces services. Ce problème a également fait l'objet d'un débat approfondi lors de la récente Conférence mondiale de normalisation des télécommunications, il y a juste un mois, qui a adopté une résolution allant dans le même sens que celle du Conseil. Le débat va se poursuivre, mais j'espère que nous ne sommes pas loin de voir le bout du tunnel et la lumière, car des solutions doivent être trouvées.

Excellences, Mesdames et Messieurs,

Avec le Forum mondial des politiques de télécommunication de l'UIT, la Conférence de plénipotentiaires de Kyoto, 1994, a voulu créer une instance où les États Membres de l'UIT et les Membres des Secteurs peuvent procéder à des discussions et à des échanges de vues et d'informations sur la nouvelle politique des télécommunications et les questions de réglementation soulevées par l'évolution de l'environnement des télécommunications.

Le premier Forum, qui a rassemblé quelque 900 délégués représentant 129 pays, s'est tenu à Genève et a examiné en particulier la mise au point et la mise en service des "systèmes mobiles mondiaux de communications personnelles par satellite" ou GMPCS.

À tous égards, ce premier Forum a été un succès et a dépassé les espérances des États Membres et des Membres des Secteurs. Il a consacré la convergence des intérêts du secteur public et du secteur privé et renforcé la conviction que, s'ils unissent leurs efforts, ces deux secteurs pourront, non seulement faciliter le développement des télécommunications mondiales, mais aussi faire en sorte que ce développement réponde davantage encore aux besoins de l'humanité.

Après un large débat sur le rapport que j'avais présenté et qui faisait la synthèse des contributions des Membres de l'UIT sur les questions de politique générale et de réglementation liées à la mise en service de ces nouveaux systèmes à satellite, cinq Avis ont été adoptés.

- L'Avis 1 traite "du rôle des GMPCS dans la mondialisation des télécommunications".
- L'Avis 2 traite "de la position et principes communs relatifs aux GMPCS".
- L'Avis 3 traite "des études essentielles devant être menées par l'UIT en vue de faciliter la mise en service des GMPCS".
- L'Avis 4 traite de "l'établissement d'un mémorandum d'accord visant à faciliter la libre circulation des terminaux d'utilisateur de GMPCS".
- L'Avis 5 traite de la "mise en oeuvre des GMPCS dans les pays en développement".

Excellences, Mesdames et Messieurs,

Dans le temps limité qui est imparti pour un discours d'ouverture, il est impossible de passer en revue, même brièvement, toutes les nombreuses activités de l'UIT susceptibles de présenter un intérêt pour les travaux de notre Conférence d'aujourd'hui et des jours à venir. Il m'appartient, je crois, plus qu'à tout autre, de souligner ici combien l'année 1996 a été riche d'événements importants et lourds de conséquences pour l'UIT et le secteur des télécommunications dans son ensemble. Je pense notamment à la Conférence régionale africaine de développement des télécommunications qui s'est tenue à Abidjan en mai dernier, à la réunion préparatoire de Damas, début juin, à la présente Conférence, aux colloques d'Abidjan et d'Amman sur le financement des télécommunications qui se sont tenus en mars et en septembre, aux réunions des Commissions d'études 1 et 2 qui ont eu lieu pendant le mois de septembre, et enfin à la réunion du Comité consultatif pour le développement des télécommunications à Genève en octobre, qui sont autant de jalons importants; leurs résultats intéresseront directement, à n'en pas douter, nos travaux pendant les jours à venir.

Puisque toutes ces activités ont été organisées et menées à leur terme par le BDT, M. Laouyane est certainement le mieux placé et le plus compétent pour vous en parler. C'est pourquoi, je me suis borné à les mentionner.

Toutefois, avant de demander que la parole soit donnée à M. Laouyane, permettez-moi de conclure simplement par les remarques que j'ai formulées il y a trois semaines seulement, pendant le déjeuner qui a eu lieu dans le cadre de la séance d'information sur les GMPCS.

"On laisse parfois entendre que les systèmes mondiaux ont besoin d'un organisme de réglementation à l'échelle mondiale et que l'UIT devrait devenir une sorte de "FCC mondiale".

Personnellement je ne partage pas ce point de vue. Comme je l'espère, le Forum des politiques - tout comme la présente Conférence - démontrera qu'aussi longtemps que les nations peuvent continuer à se mettre d'accord sur des solutions communes pour résoudre les problèmes mondiaux, nous pouvons en rester au statu quo, avec un grand dynamisme, mais sans alourdir la bureaucratie. Le vrai problème selon moi est plutôt inverse - il faut donner une plus grande responsabilité aux instances régionales et locales, dans le cadre d'accords et d'ententes établis à l'échelle mondiale.

Excellences, Mesdames et Messieurs,

Pour les cinq jours à venir la balle est maintenant dans votre camp ...

Tous mes vœux de succès vous accompagnent dans vos travaux.

Allocution du Directeur du BDT

Mesdames, Messieurs,

L'année 1996 a été riche d'activités et de rendez-vous qui ont eu et auront, sans aucun doute, un impact direct ou indirect sur le développement des télécommunications dans le monde arabe:

- la Conférence africaine de développement des télécommunications tenue à Abidjan, en mai 1996, à laquelle un grand nombre de pays arabes ont participé, a été un grand succès;
- la Réunion préparatoire de notre présente Conférence tenue à Damas en juin 1996 a permis d'élaborer notre ordre du jour et, partant, de situer les axes principaux d'action pour un développement coordonné du secteur des télécommunications dans le monde arabe;
- la Réunion du Conseil de l'UIT dont le Secrétaire général vient de vous parler;
- le Colloque sur les finances pour les pays arabes, tenu à Amman en septembre 1996, organisé en étroite collaboration avec la Banque mondiale et qui a permis, comme nous le verrons en détail durant cette Conférence, de mettre au point une série de projets de recommandations sur des sujets importants pour vous tous, tels que:
 - les questions tarifaires,
 - l'impact des accords du GATS sur les services de télécommunication,
 - la participation du secteur privé,
 - la mobilisation des ressources financières et les modalités de financement des projets régionaux de développement des télécommunications arabes, etc.;
- la réunion des Commissions d'études du Secteur du développement des télécommunications, tenue à Genève en septembre 1996. Les commissions, créées par la Conférence mondiale de développement des télécommunications, tenue à Buenos Aires en 1994, ont pour mandat, en ce qui concerne la Commission 1, de s'occuper des politiques, des stratégies et du financement du développement des télécommunications, et en ce qui concerne la Commission 2, de s'occuper des aspects d'exploitation et des aspects techniques et de gestion des télécommunications.
- la sixième réunion du Conseil consultatif pour le développement des télécommunications, tenue les 7 et 8 octobre derniers à Genève, qui a permis d'aborder et d'analyser des aspects importants pour l'Union et nous tous, relatifs à la fois à l'ordre du jour de cette Conférence et de celui de la deuxième Conférence mondiale de développement des télécommunications qui aura lieu en 1998 à La Valette, Malte.

Ces quelques activités que je viens de citer, conjuguées aux autres nombreuses et non moins importantes organisées aux niveaux régional et sous-régional sous l'égide notamment de la ligue des États arabes, et aux activités et initiatives individuelles de la plupart des pays arabes ont contribué grandement à une transformation radicale du secteur des télécommunications arabes et a lui donner l'assise et la dynamique lui permettant d'aborder avec plus de chances de succès les défis et exigences du prochain siècle.

En fait, à l'effet d'entraînement donné par les évolutions technologiques et tendances nouvelles, est venue s'ajouter la prise de conscience de plus en plus forte de tous les pays arabes, sans exception, de l'importance des télécommunications pour le développement des économies arabes et leur intégration dans un ensemble régional cohérent et performant, seul capable de leur garantir une intégration à l'échelle mondiale respectant et sauvegardant leurs intérêts individuels et collectifs. Effectivement, la prolifération et l'introduction des nouvelles technologies et des nouveaux services, ainsi que l'imposition de nouvelles règles mondiales relatives à l'organisation des structures des marchés et au

commerce des services, ont créé une nouvelle donnée à laquelle les pays arabes, comme d'ailleurs le reste des pays du monde, sont tenus de s'adapter, et le plus tôt sera le mieux. Les risques d'une "asphyxie", sinon d'une "recolonisation", de type économique celle-là, de nos télécommunications, sous une forme plus pernicieuse, nous guettent réellement si nous ne prenons pas à temps les mesures qu'il faut pour tourner à notre avantage, les effets incontournables de la libéralisation et de la globalisation tant de l'économie que des télécommunications en cours.

Fort heureusement les progrès réalisés à ce titre par tous les pays arabes font qu'ils pourront envisager l'avenir des télécommunications arabes avec optimisme et sérénité. Surtout que ces progrès ont été réalisés dans un laps de temps relativement très court.

Hier encore en effet, la plupart des pays arabes sortaient à peine de la période coloniale qui leur a légué des réseaux à l'état rudimentaire et pour certains pays, quasi inopérants. Les télécommunications rurales quant à elles étaient pratiquement inexistantes. De plus ces réseaux n'étaient pas intégrés à l'échelle régionale rendant les appels directs entre capitales arabes difficiles ou même impossibles, sinon à travers le transit par la capitale de l'ancienne puissance coloniale. La télévision également était embryonnaire et son étendue se limitait souvent aux zones urbaines autour de la capitale. L'échange interarabe de programmes de télévision relevait alors de l'utopie. Je voudrais signaler à ce propos que s'est tenu tout récemment à Tunis un séminaire très important sur l'impact des technologies numériques sur le développement de la télévision dans le monde arabe.

Grâce aux efforts des années 60 et 70 déployés dans le cadre de l'ex-Union arabe des télécommunications, les pays arabes se sont rapidement dotés de réseaux de télécommunication ramifiés à l'échelle nationale et intégrés à l'échelle régionale. Cette intégration sur le plan de la téléphonie et de la télévision, a été particulièrement favorisée par la mise en place et l'exploitation dans les années 80 d'un réseau régional arabe de télécommunication par satellite (ARABSAT). Aujourd'hui, c'est-à-dire seulement après trois décennies à peine, on peut dire que la physionomie du secteur des télécommunications arabes a radicalement changé. Des réseaux nationaux utilisant souvent les technologies les plus avancées existent et fonctionnent relativement bien. Le service téléphonique automatique direct interrégional a été introduit avec efficacité. Le réseau à satellites Arabsat a aidé à briser les barrières naturelles séparant les pays arabes, accélérant non seulement l'intégration des réseaux téléphoniques mais également l'introduction d'échanges régionaux en direct des programmes de télévision, sans parler de l'extension de la distribution des télévisions nationales arabes dans les zones rurales les plus reculées ou isolées du pays. Je signalerai aussi la mise en place d'un certain nombre de systèmes de câbles sous-marins, notamment le système SEA-ME-WE.

Ces acquis en matière d'infrastructure et de services ont été renforcés par des mesures d'accompagnement nécessaires à la bonne gestion et à l'efficacité de l'exportation et du développement d'un patrimoine perçu, à juste titre, comme stratégique et fondamental pour le développement et l'essor général des pays de la région et de la région elle-même. C'est ainsi que tous les pays arabes ont aujourd'hui des écoles spécialisées dans la formation d'ingénieurs, techniciens, exploitants et gestionnaires de télécommunication. Plusieurs pays ont par ailleurs des centres de recherche appliquée tandis que nombreux sont ceux qui ont jeté les bases d'une industrie nationale de fabrication d'équipements de télécommunication.

Ces progrès et développement récents sont bien évidemment les vôtres et vous pouvez tous en être fiers. Avant toute chose, ce sont les fruits prometteurs des efforts et sacrifices consentis par vos pays respectifs. Le BDT dont le rôle est de promouvoir et d'aider au développement des télécommunications dans le monde ne peut que se féliciter des acquis de la région arabe dans ce domaine. Permettez-moi cependant d'ajouter à cette satisfaction un sentiment de fierté - que je ressens personnellement au nom de tout le personnel du Secteur du développement dont j'ai la charge - car sans aucun doute, le BDT, tout comme son prédécesseur, le Département de la

Coopération technique, et le Centre pour le développement des télécommunications, a sa part de contribution - toute modeste qu'elle soit - je la souligne d'autant plus volontiers qu'elle est, comme vous le savez bien, totalement désintéressée, puisque notre seul objectif est d'aider les pays arabes à mieux organiser, développer et maîtriser la gestion de leurs télécommunications. Depuis en effet, les années 60, l'UIT a multiplié les actions d'assistance technique en faveur de tous les pays de la région arabe et à oeuvrer à la promotion des cadres techniques et gestionnaires arabes. Cela s'est traduit par des études sectorielles des réseaux de télécommunication de tous les pays arabes sans exception, la conception et l'implantation de nombreux projets de développement nationaux et/ou régionaux, l'organisation d'ateliers et séminaires de formation sur les technologies, techniques, services et méthodes de gestion nouvelles; l'octroi de bourses et d'équipements en faveur des pays les moins avancés de la région, etc. Il convient de souligner, à ce propos, que l'assistance du BDT à la Palestine a été particulièrement renforcée à partir d'octobre 1994, et ce conformément aux orientations spéciales de la Résolution 32 de la Conférence de plénipotentiaires de Kyoto.

Cette assistance, le BDT entend la poursuivre et la renforcer aussi bien dans le futur immédiat qu'à long terme, car malgré les progrès et l'amélioration tangible de la situation du secteur des télécommunications arabes, beaucoup reste encore à faire pour amener les télécommunications de la région sinon au niveau mondial, tout au moins à un niveau à la mesure des besoins et plans de développement des pays arabes.

De ce point de vue, l'ordre du jour qui est soumis à votre approbation pour cette deuxième Conférence régionale arabe constitue plus qu'un simple énoncé de sujets de discussion. Il constitue un véritable programme de concertation et d'action commune, définissant les axes prioritaires autour desquels les pays arabes sont invités à se mobiliser et se concerter, et sur lesquels ils devraient concentrer leurs efforts communs durant les années à venir. A l'horizon 2000, l'objectif devrait être de parachever et de hisser les réseaux et services de télécommunications arabes au niveau requis par les exigences du développement de la région et des nouvelles données de l'environnement mondial des télécommunications.

Ce programme en réalité découle naturellement de vos orientations et recommandations arrêtées lors de la première Conférence régionale arabe du Caire. Il tient compte des réalisations et progrès enregistrés depuis lors ainsi que des résultats de la première Conférence mondiale de développement des télécommunications de Buenos Aires en 1994. Il s'inscrit enfin dans la mouvance des réformes et transformations rendues nécessaires par l'émergence et l'introduction des technologies nouvelles dans les télécommunications et l'information. Il vise à jeter les bases d'une réforme réaliste et progressive - et là je fais référence en particulier au Livre arabe - du secteur des télécommunications arabes en matière de politiques et stratégies de développement, de structure, d'organisation, de gestion et de commercialisation.

En d'autres termes, cette Conférence doit concevoir les meilleures bases et les meilleures conditions d'une adaptation, réaliste et souple, du secteur des télécommunications arabes aux exigences de la présente décennie et le préparer à faire face avec succès aux perspectives futures du siècle à venir.

Je vous souhaite, en conséquence, tout le succès dans vos travaux, étant convaincu, à l'avance, que de vos délibérations et discussions sortiront les résolutions et recommandations requises pour encourager la rénovation et l'adaptation en cours du secteur des télécommunications arabes aux exigences modernes et imprimer à son développement l'accélération nécessaire qui le hisse progressivement et rapidement au niveau mondial.

Pour terminer, je voudrais renouveler, en votre nom à tous et au nom de l'UIT, nos plus vifs remerciements à l'Administration libanaise des Postes et Télécommunications pour son hospitalité et les conditions matérielles mises à notre disposition - le cadre de la ville de Beyrouth et le chaleureux accueil légendaire du peuple libanais sont autant de facteurs qui présagent un succès certain de notre présente Conférence.

Je vous remercie de votre attention.

Allocution de son Excellence le Premier Ministre du Liban

Mesdames, Messieurs,

Vous êtes réunis aujourd'hui, ici au Liban, pour débattre d'un sujet très important pour la technologie d'aujourd'hui et pour l'édification de l'avenir, j'ai mentionné les télécommunications; le Liban, comme tous les pays arabes, suit de très près les progrès et les percées réalisés dans tous les domaines de ce secteur.

Notre objectif ici est de travailler à l'élaboration de politiques et de stratégies qui, graduellement, permettront à nos pays de figurer sur la carte du monde développé, nous permettant par une dynamique propre d'influer sur le processus décisionnel et de répondre à l'attente de notre jeunesse qui aspire à vivre sur un pied d'égalité avec ses semblables dans un monde que la révolution des télécommunications rend chaque jour plus petit, plus homogène.

Mesdames, Messieurs,

Aujourd'hui, au Liban, nous sommes à même de relever les défis de la révolution technologique, et en particulier de la révolution des télécommunications; en effet, notre économie est une économie ouverte et libérale et notre secteur privé possède une grande expérience des échanges mondiaux, une bonne connaissance des relations internationales et une excellence maîtrise des questions scientifiques et juridiques.

Récemment, nous avons commencé à prendre des mesures et à nous moderniser, afin d'être prêts à nous ouvrir aux économies de marché internationales, conformément aux exigences de leurs différentes structures.

Ces dernières années, nous avons progressé à grands pas dans les domaines de la reconstruction et du développement, en particulier des télécommunications, à telle enseigne que nous sommes sur le point d'atteindre l'objectif que nous nous étions fixé de disposer d'un million de lignes téléphoniques, chiffre que nous allons nous efforcer de porter au cours des prochaines années à 1,5 million. Hier, la rénovation du réseau a été réalisée par des compagnies internationales représentées ici à la Conférence; aujourd'hui, ce sont des entreprises locales qui travaillent et travailleront à l'expansion et à la modernisation du réseau. Les projets correspondants non seulement contribuent à relier le pays au reste du monde, mais aussi constituent un effort de développement national, reflet du principe de développement équilibré que la République du Liban garantit à ses différents secteurs et à ses différentes régions.

Les télécommunications permettent, certes, d'assurer un service public, mais elles sont aussi devenues un bien de consommation, une marchandise. Autrement dit, les télécommunications en sont venues à constituer un secteur économique de poids auquel s'appliquent les règles du marché et, éventuellement, les lois de la concurrence. Le monde d'aujourd'hui est divisé en deux grands pôles: d'un côté, le marché constitué par les pays développés et, de l'autre, celui des pays en développement, auxquels appartiennent le Liban et les États arabes. Si le premier marché est à 80 - 90% saturé, le taux de pénétration dans les États arabes ne dépasse pas 5%; ainsi, ce sont nos

pays, et d'autres qui leur sont comparables, qui sont les principaux demandeurs et acheteurs de cette marchandise. Selon des experts, les investissements qui seront consacrés ces prochaines années au secteur des télécommunications se monteront à 30 milliards de dollars.

Si j'ai commencé par rappeler cette réalité bien connue, c'est pour mettre en perspective les méthodes et solutions auxquelles nous devons réfléchir pour satisfaire ces besoins, et pour illustrer l'intérêt et les ressources que nous devons mobiliser pour y répondre. À ce propos, j'aimerais dire qu'il ne nous est pas possible de fermer les yeux, d'être indifférents à la dimension politique des décisions qui seront prises; en effet, rien ne peut remplacer l'État, un État fort et éclairé, pour protéger les intérêts de la nation, garantir la transparence de l'action et déterminer les possibilités et les modalités de coopération et de coordination.

Mesdames, Messieurs,

Quatre groupes différents sont représentés à notre Conférence: premièrement, les directions des télécommunications des pays arabes, deuxièmement, l'Union internationale des télécommunications, qui est chargée de superviser l'activité de ce secteur au niveau mondial, troisièmement des sociétés internationales de télécommunication et, quatrièmement, des institutions, internationales ou régionales, de financement des télécommunications. C'est dire l'extrême importance que revêt notre Conférence pour l'étude de la situation actuelle du secteur dans les États arabes, pour la détermination des besoins et des attentes, pour l'élaboration de prévisions concernant les orientations futures du secteur et pour l'examen de son évolution, en particulier de ses services, de ses techniques et de son ouverture à la concurrence.

Les administrations arabes qui participent à cette deuxième Conférence de développement sont invitées à formuler des résolutions et des recommandations sur deux grandes questions: d'abord sur le développement de la coopération entre les États arabes en vue de moderniser le secteur des télécommunications et de protéger leurs intérêts, ensuite sur l'établissement de stratégies et de priorités de coopération avec les organisations internationales en tenant compte des tendances du marché et afin de favoriser l'ouverture des marchés des pays arabes, selon des modalités précises. Pour que nos pays puissent, au cours des prochaines années, communiquer entre eux et coordonner leurs actions dans les domaines économique, financier et juridique, ils doivent pouvoir compter sur une confiance mutuelle, propice à la réalisation des buts qu'ils se seront fixés et à la protection de leurs intérêts.

Mesdames, Messieurs,

Aujourd'hui, au Liban, nous sommes au commencement d'une aube nouvelle, marquée par les élections législatives et par la constitution d'un nouveau Gouvernement, point de départ d'un nouvel essor économique et social et d'une nouvelle phase de reconstruction de l'État.

Le travail qui a été accompli ces dernières années dans les domaines, en particulier, de la reconstruction des secteurs économique, financier et social, a été un travail sérieux et fécond. Je reste convaincu, à ce propos, que le défi que nous devons relever en matière d'affaires sociales réside dans la poursuite de notre travail de construction, de reconstruction et de développement; en effet, ce programme permet de créer des emplois et d'accroître la production, il contribue à améliorer le revenu des ménages et aide à rééquilibrer notre balance des paiements. Les problèmes sociaux et politiques qui continuent de se poser dans les domaines de l'enseignement, de la santé et du logement social exigent de notre part une action sur le long terme et des solutions pragmatiques.

Grâce à notre stabilité financière, économique et politique, nous allons poursuivre la reconstruction et la modernisation des structures de notre marché, de nos moyens de communication et des outils dont nous disposons; nous sommes convaincus que, ce faisant, nous aiderons à créer des opportunités dans les secteurs de la production et des échanges commerciaux, ainsi que dans celui de la construction, et que nous améliorerons ainsi notre compétitivité.

Je vous remercie d'avoir choisi Beyrouth pour tenir votre Conférence et débattre des problèmes qui se posent à ce secteur dynamique que sont les télécommunications et vous souhaite un plein succès dans vos travaux.

Longue vie à vous tous et vive le Liban!

Allocution du Vice-Secrétaire général

Monsieur le Président,
Excellences,
Mesdames et Messieurs,

La deuxième Conférence régionale de développement des télécommunications pour les États arabes touche à son terme et j'ai l'insigne privilège de prononcer au nom de l'UIT cette allocution de clôture.

Je souhaiterais vous féliciter tous pour avoir permis à l'UIT de remporter un autre succès, à savoir réunir près de 200 personnes de différentes nations pour débattre de problèmes communs et parvenir à arrêter des plans d'action concrets tels que ceux décrits dans les Résolutions et Recommandations adoptées lors de la présente Conférence.

Vous êtes même allés plus loin en adoptant une Résolution qui prévoit un mécanisme de surveillance et d'évaluation des Résolutions adoptées.

Il est donc évident, Mesdames et Messieurs, que vous prenez les choses au sérieux et que vous voulez aller de l'avant. Je peux vous assurer que l'Union internationale des télécommunications sera à vos côtés, sur la voie que vous avez choisie.

M. Abdul Youssef, Monsieur le Président, je tiens à vous rendre tout particulièrement hommage pour les efforts que vous avez déployés et le talent dont vous avez fait preuve, grâce auxquels nous avons pu respecter notre programme et notre calendrier de travail. Ce faisant, vous avez réussi à déroger à une tradition, certes mineure de l'Union, à savoir les séances de nuit et les réunions de travail pendant les week-ends.

Pour cette dérogation, nous vous pardonnerons et nous osons espérer que des hommes et des femmes de votre énergie et de votre talent rejoindront l'Union, car alors celle-ci n'aura rien à craindre du XXI^e siècle.

M. le Président, nous avons, pendant cette Conférence, consacré de longues discussions, autant formelles qu'informelles, à une question qui n'avait même pas été envisagée lors de la première Conférence de développement des télécommunications pour les États arabes au Caire.

Il s'agit de la question des systèmes GMPCS. Du fait que le premier Forum mondial des politiques de télécommunication que l'UIT a consacré à ce sujet vient d'achever ses travaux, et en raison du grand nombre d'exploitants de systèmes concurrents qui contactent tous nos membres à des fins commerciales, ces systèmes suscitent non seulement de l'intérêt mais peut-être aussi quelques craintes.

En conséquence, permettez-moi de dire quelques mots à ce sujet. À mon avis, la question peut être vue sous trois angles; ces trois angles, tout aussi importants les uns que les autres, sont les suivants:

Le premier est la **technologie**: en règle générale, nous autres, pays en développement, ne la possédons pas.

Le deuxième angle est le **capital** mentionné dans l'un des "principes volontaires" des opinions adoptées par le Forum des politiques et selon lequel la propriété des systèmes ne doit pas être limitée à une nation donnée. Et d'ailleurs, je crois savoir que des entrepreneurs arabes participent, en qualité d'associés, à certains de ces systèmes.

Le troisième angle est le **marché**. Mesdames et Messieurs, les marchés, ce sont les vôtres: vous les ouvrez quand vous le souhaitez et comme vous le souhaitez.

En d'autres termes, les ingrédients d'un partenariat à l'échelle mondiale sont là, vous avez un rôle à jouer, une carte avec laquelle compter. Vous ne partez pas de rien.

M. le Président, en examinant toutes ces activités, toutes ces exhortations à coopérer entre nous au sein de la région et à appuyer ceux de nos frères qui ont besoin d'une main secourable pour les aider à prendre la place qui leur revient parmi les nations, nous ne devons pas perdre de vue l'objectif ultime.

Notre objectif est de fournir aux peuples des nations arabes un réseau moderne de télécommunication, souple, adaptable aux besoins du commerce, à ceux d'une gestion efficace et d'une société moderne visant à s'enrichir sur le plan culturel, à s'enraciner dans la vie nationale et à fournir des services tels que les soins sanitaires et l'enseignement.

M. le Président, vous-même et certains d'entre nous ont eu le privilège d'assister à une démonstration de télémédecine étonnante à l'hôpital Alsahel au cours de laquelle le docteur Elouzeir, ainsi que des collègues très éloignés géographiquement (à Toulouse, en France), ont effectué une opération du coeur en étant reliés par satellite.

Voilà l'exemple de ce que la technologie peut faire aujourd'hui, exemple qui laisse entrevoir ce que cette technologie pourra faire pour nos sociétés à l'avenir.

Il se trouve aussi que les télécommunications constituent un secteur important en elles-mêmes.

C'est la raison pour laquelle la formation professionnelle d'hommes et de femmes à même de gérer et d'exploiter les réseaux que nous mettons en place est un élément fondamental.

Ces personnes devraient comprendre non seulement la technologie mais aussi la nécessité de répondre aux besoins du client, ce qui est plus important encore, car c'est lui, en dernier ressort, qui jugera l'efficacité de notre travail.

Il nous faut donc continuer à nous concentrer sur les aspects commerciaux de nos activités et bien saisir que les services que nous fournissons à nos abonnés et les taxes que nous prélevons pour ces services ne sont plus des questions purement nationales: elles ont des incidences régionales et mondiales. Nous ne pouvons plus nous considérer comme des entités distinctes les unes des autres.

En conséquence, je suis très heureux de constater que vous mettez à juste titre l'accent sur les travaux en cours au sein de l'OMC et du Groupe de négociation sur les télécommunications de base. Dans ce contexte, je tiens à vous féliciter pour l'adoption du Livre arabe qui, avec le Livre vert pour l'Afrique et le Livre bleu pour les Amériques, marque une étape décisive dans votre avancée, en tant que région, vers une nouvelle gestion des politiques liées au secteur des télécommunications.

Mesdames et Messieurs,

Si "le futur" n'existe pas, en revanche il existe plusieurs futurs. En tant que peuple, en tant que professionnels, en tant que gestionnaires, nous choisissons le futur que nous voulons avoir avant de passer à l'étape suivante, c'est-à-dire choisir le chemin qui nous y conduira. Et c'est vers ce futur, en tant que citoyens de pays en développement, que nous dirigerons nos pensées et que nous emploierons nos compétences, que nous consacrerons notre temps et notre argent.

Je dirais que cet avenir-là est en grande partie dans vos mains, dans nos mains. Acceptons-en la responsabilité.

Enfin, M. le Président, permettez-moi de vous dire ainsi qu'à vos collègues de l'Administration libanaise et à votre Gouvernement un grand "merci".

Vous avez tout fait pour nous mettre à l'aise, vous avez mis tous les services à notre disposition, qu'il s'agisse de la documentation, des ordinateurs ou des télécommunications, afin que nous puissions nous acquitter de notre tâche efficacement, et tout cela représente un effort considérable.

Le climat ici est fantastique! Il n'est donc pas étonnant que les Libanais aient un caractère aussi merveilleux!

Vous nous avez également permis de partager votre culture et votre cuisine. Et quelle cuisine! Quels fruits!

Vous n'auriez pu choisir un lieu mieux adapté. Beyrouth est inscrite dans nos esprits et dans nos coeurs. Je pense parler au nom de tous en disant tout simplement: "Shukran".

Je conclurai en souhaitant à tous un bon retour dans vos pays et dans vos foyers. Et je vous remercie d'avoir partagé ces 5 jours avec nous.

ANNEXE 3

Liste des participants

Symboles utilisés - Symbols used

- C: Chef de délégation - Head of Delegation
- D: Délégué - Delegate

LISTE DES PARTICIPANTS

AR-CRDT, Beyrouth, 11-15 novembre 1996

ADMINISTRATIONS

ADMINISTRATIONS

Arabie saoudite (Royaume d')
Saudi Arabia (Kingdom of)

M. AL-BASHEER Sami S. (C)
Director-General, International Affairs
Ministry of Post, Telegraph and Telephone
RIYADH 11112
Tel: +966 1 4637100
Fax: +966 1 4032064

Bahreïn (Etat de)
Bahrain (State of)

M. AL THAWADI Abdulla Saleh (D)
President
Ministry of Cabinet Affairs & Information
P.O. Box 26627
MANAMA
Tel: +973 715111
Fax: +973 715030

Djibouti (République de)
Djibouti (Republic of)

M. KAMIL ALI Mohamed (C)
Inspecteur en Exploitation des Télécommunications
Office des Postes et Télécommunications
Boulevard de la République
DJIBOUTI
Tel: +253 351127
Fax: +253 355757

M. ISMAEL HASSAN Fathi (D)
Ingénieur des télécommunications
Office des Postes et Télécommunications
Boulevard de la République
DJIBOUTI
Tel: +253 350669
Fax: +253 355757

Egypte (République arabe d')
Egypt (Arab Republic of)

Mme EL-SAID SABA Belkais (C)
Vice Chairman Projects
ARENTO
26-28 Ramses St.
CAIRO
Tel: +20 2 769994

M. SHADY Mahmoud (D)
Central Department, Chief, Exchange Planning
ARENTO
Ataba Square
Opera Exchange Building
CAIRO
Tel: +20 2 5893444
Fax: +20 2 5903333

M. SHAWKI ABD ELMONIEM Ahmed (D)
Head of Training Central Department
Egypt Telecom
P.O. Box 2271
CAIRO 11511
Tel: +20 2 4040202
Fax: +20 2 2613504

M. SHEHATA Gamal (D)
Sector Chief, Cairo East
Egypt Telecom
Nasr City Exchange Building
CAIRO
Tel: +20 2 625111
Fax: +20 2 4030333

Emirats arabes unis
United Arab Emirates

M. AL ZAABI Nasser Rashid (C)
Deputy General Manager Special Projects
Emirates Telecommunications Corporation (ETISALAT)
P.O. Box 3838
ABU DHABI
Tel: +971 2 324959
Fax: +971 2 317000

M. AL HASHEMI Yousuf (D)
Chief Engineer, Satellite Networks
Emirates Telecommunications Corporation
P.O. Box 3838
ABU DHABI
Tel: +971 2 2084340
Fax: +971 2 330064
E-Mail: satnet@emirates.net.ae

M. AL MARZOOKI Sultan (D)
Acting Director, Telecommunications Department
Ministry of Communications
P.O. Box 900
ABU DHABI
Tel: +971 2 662909
Fax: +971 2 668180

M. AL-HAS AL-ZAABI Abdullah Rashed A.S. (D)
Telecommunication Engineer
Ministry of Communications
P.O. Box 900
ABU DHABI
Tel: +971 2 208880
Fax: +971 2 216165

M. AL-MAZROOI Saeef Saif (D)
Telecommunication Officer
Ministry of Communications
P.O. Box 900
ABU DHABI
Tel: +971 2 208880
Fax: +971 2 216165

ADMINISTRATIONS**ADMINISTRATIONS****Emirats arabes unis
United Arab Emirates**

M. AL-NAIMI Abdullah Ahmed (D)
Telecommunication Engineer
Ministry of Communications
P.O. Box 900
ABU DHABI
Tel: +971 2 208880
Fax: +971 2 216165

M. NEHME George (D)
Advisor/Expert in Spectrum Management
Ministry of Communications
P.O. Box 900
ABU DHABI
Tel: +971 2 651900
Fax: +971 2 668180
E-Mail: mincom@emirates.net.ae

**Iraq (République d')
Iraq (Republic of)**

Mme ELHAM H. Ali Safer (D)
Chief Engineer, Planning and Follow-up Department
Iraqi Telecommunications and Posts
Karrada Dakhil
P.O. Box 2450
BAGHDAD
Tel: +964 1 2729995
Fax: +964 1 2174449

**Koweït (Etat du)
Kuwait (State of)**

M. SALEEM Abdul-Kareem H. (C)
Asst. Under Secretary for Local Services Sector
Ministry of Communications
P.O. Box 318
11111 SAFAT
Tel: +965 4819033
Fax: +965 4847058

M. AL-AMER Sami K. (CA)
Consultant of Radiocommunication Affairs, Director,
International Relations
Ministry of Communications
P.O. Box 318
11111 SAFAT
Tel: +965 4813735
Fax: +965 4847058

M. AL-HOULY Abdul Rahman (D)
Manager Engineering Dept.
Mobile Telecommunications Co.
P.O. Box 22244
SAFAT 13083
Tel: +973 4842000
Fax: +973 4837755

M. AL-QATTAN Hameed H. (D)
Chief Engineer for Telephone Network Sector
Ministry of Communications
P.O. Box 318
11111 SAFAT
Tel: +965 4819033
Fax: +965 4847058

M. AL-SHATTI Abdul-Rahman A. (D)
Ministry of Communications
P.O. Box 318
11111 SAFAT
Tel: +965 4819033
Fax: +965 4847058

M. DASHTI Fuad (D)
Chairman
Ministry of Communications
P.O. Box 2400
SAFAT
Tel: +965 240 2201
Fax: +965 240 2200

**Liban
Lebanon**

S.E. M. HARIRI Rafic (C)
Premier Ministre
Ministre des postes et des télécommunications
Ministère des postes et des télécommunications
Avenue Sami el Solh
BEYROUTH
Tel: +961 1 424400/422404
Fax: +961 1 423111

S.E. M. CHALAK El-Fadi (C)
Ministre des postes et des télécommunications
Ministère des postes et des télécommunications
Avenue Sami el Solh
BEYROUTH
Tel: +961 1 424400/422404
Fax: +961 1 423111

Dr. YOUSSEF Abdul Monem (CA)
Directeur général, Exploitation et Maintenance
Ministère des postes et des télécommunications
Direction générale des télécommunications
Avenue Sami el Solh
BEYROUTH
Tel: +961 1 888088/422404
Fax: +961 1 888310

M. ABIAD Joseph (D)
Liban-Câbles

ABOUSSOUAN Jacques (D)
Ministère des postes et des télécommunications - OGERO

M. ASSI Ghassan (D)
Directeur général, Equipement et Construction
Ministère des postes et des télécommunications

ADMINISTRATIONS

ADMINISTRATIONS

Liban

Lebanon

M. ATWE Ahmad (D)Administratif
Ministère des postes et des télécommunications**M. AWADA Abel Illah (D)**Contractor - Siemens - General Manager
Ministère des postes et des télécommunications**M. BOU FARHAT Kamel (D)**

Ministère des postes et des télécommunications - OGERO

M. BOU RAAD Salah (D)PDG
FTML**M. BUNDAQ Omar (D)**Directeur général de la poste
Ministère des postes et des télécommunications**M. CADILLON Pierre-Alain (D)**Contractor - Alcatel - General Manager
Ministère des postes et des télécommunications**M. CHALAK Nahed (D)**

Ministère des postes et des télécommunications - OGERO

M. CHEBARO Toufic (D)

Ministère des postes et des télécommunications - OGERO

M. CRAGGS John (D)Consultant C&W
Ministère des postes et des télécommunications**M. DEBIAN Kamal (D)**

Ministère des postes et des télécommunications

M. EL SHEIKH Nabil (D)

Ministère des postes et des télécommunications - OGERO

M. FAKHOURI Ousamah (D)Administratif
Ministère des postes et des télécommunications**M. FARAJIAN Patrick (D)**Administratif
Ministère des postes et des télécommunications**M. FISSL Eugen (D)**Contractor - Siemens - Deputy Director
Ministère des postes et des télécommunications**M. GHAZAL Maurice-Habib (D)**Ministère des postes et télécommunications du Liban
Fax: +961 1 601343/888600 (Beyrouth)
24 avenue de Wagram
75008 PARIS
France
Tel: +33 1 40689303
Fax: +33 1 45725163**Mme. GHAZAL Gladys (D)**

Ministère des postes et des télécommunications

M. HADAD Khalil (D)Contractor - Alcatel-Contracting
Ministère des postes et des télécommunications**Mme HADDAD Christine (D)**

Ministère des postes et des télécommunications

M. HAJ-ALI Joe (D)

Ministère des postes et des télécommunications - OGERO

Mme HAMANDI Faten (D)

Ministère des postes et des télécommunications

M. HAMMOUD Mustapha (D)

Ministère des postes et des télécommunications

M. HAMZEH Taleb (D)

Ministère des postes et des télécommunications

M. HOBEIKA Louis (D)PDG
SODETEL**M. ITANI Ahmad (D)**

Ministère des postes et des télécommunications - OGERO

M. KALADJI Rami (D)Administratif
Ministère des postes et des télécommunications**M. KHALAF Omar (D)**Administratif
Ministère des postes et des télécommunications**M. KHODOR Abdel-Fattah (D)**Administratif
Ministère des postes et des télécommunications**M. KHOURY Elie (D)**

Ministère des postes et des télécommunications

ADMINISTRATIONS

ADMINISTRATIONS

**Liban
Lebanon****M. MAATOUK Imad (D)**

Ministère des postes et des télécommunications

M. MATAR Youssef (D)

Consultant

Ministère des postes et des télécommunications
Dar Al-Handasah, Project Director**M. MATTA Marwan (D)**

Administratif

Ministère des postes et des télécommunications

M. MOUMTAZ Riadh (D)

Ministère des postes et des télécommunications - OGERO

M. MOUNEIMNEH Riadh (D)

Consultant

Ministère des postes et des télécommunications
Dar Al-Handasah, General Manager**M. NAKIB Zouhair (D)**

Ministère des postes et des télécommunications

M. NAKIB Youssef (D)

Chairman

Ministère des postes et des télécommunications - OGERO

M. NAOUS Khaled (D)

Ministère des postes et des télécommunications

M. NASSER Hassam (D)

Administratif

Ministère des postes et des télécommunications

M. NEHME Antoine (D)

Contractor - Ericsson - Marketing Manager

Ministère des postes et des télécommunications

Mme OUVFALI Souha (D)

Ministère des postes et des télécommunications - OGERO

M. RAHMAN Majeed Abdul (D)

Ministère des postes et des télécommunications

M. RIFAI Houssein (D)

PDG

Libancell

M. SAADEH William (D)

Administratif

Ministère des postes et des télécommunications

M. SAYDEH Michel (D)

Ministère des postes et des télécommunications

M. SPJEETH Stig (D)

Contractor - Ericsson - General Manager

Ministère des postes et des télécommunications

M. SVENSSON Løif (D)

Contractor - TELIA - Project Manager

Ministère des postes et des télécommunications

M. TARAIZI Roger (D)

PDG Advisor

Libancell

M. TORBEIH Habib (D)

Contractor - Mirsat - General Manager

Ministère des postes et des télécommunications

**Maroc (Royaume du)
Morocco (Kingdom of)****M. AIDOUNI Abdelaziz (D)**

Directeur de l'Equipe

Office National des Postes et Télécommunications

Av. Annakihl/Hay Riad

10100 RABAT

Tel: +212 7 714855/41

Fax: +212 7 779123

M. LOUTFI Abdelghani (D)Chef de Service des Relations avec les organisations
internationales

Ministère des postes et des télécommunications

Boulevard Moulay El Hassan

10000 RABAT

Tel: +212 7 702091/704311

Fax: +212 7 706227

Mme RHOUMDANE Khadija (D)

Ingénieur

Ministère des postes et des télécommunications

Boulevard Moulay El Hassan

10000 RABAT

Tel: +212 7 780815/702091

Fax: +212 7 737079

**Mauritanie (République islamique de)
Mauritania (Islamic Republic of)****M. OULD KERKOUB Sidi Abdallah (C)**

Conseiller technique du Directeur général

Office des Postes et Télécommunications (OPT)

NOUAKCHOTT

Tel: +222 2 57755

Fax: +222 2 51700

ADMINISTRATIONS**ADMINISTRATIONS****Mauritanie (République islamique de)
Mauritania (Islamic Republic of)****M. BOUYAGUI Mamadou (D)**

Chef Service des Etudes économiques et financières
Office des Postes et Télécommunications (OPT)
NOUAKCHOTT
Tel: +222 2 59262
Fax: +222 2 51700

M. KAHEEL Hisham (D)

Director of Financial Affairs
Syrian Telecommunications Establishment
Mazeh Autostrade
S.T.E. Headquarters Building
DAMASCUS
Tel: +963 11 6122220
Fax: +963 11 6121220

**Qatar (Etat du)
Qatar (State of)****M. ABBAS Fuad (D)**

Assistant General Manager
Q-TEL
P.O. Box 217
DOHA
Qatar (Etat du)
Tel: 974 400399
Fax: 974 444054
E-Mail: agme@qatar.net.qa

M. KISRAWI Nabil (D)

Permanent Representative to the ITU
Syrian Telecommunications Establishment
9 Champ d'Anier
1209 GENEVE
Suisse (Confédération)
Tel: +41 22 7988451
Fax: +41 22 7889251

M. AL-HASHEMI Hashem (D)

Commercial & Marketing Manager
Q-TEL
P.O. Box 217
DOHA
Qatar (Etat du)
Tel: 974 400456
Fax: 974 426000

M. MANDO Suliman (D)

Director of Exploitation and Traffic Affairs
Syrian Telecommunications Establishment
Mazeh Autostrade
S.T.E. Headquarters Building
DAMASCUS
Tel: +963 11 6122240
Fax: +963 11 6121240

M. MARAFIH Nasser (D)

Strategic Planning & Development Manager
Q-TEL
P.O. Box 217
DOHA
Qatar (Etat du)
Tel: 974 400633
Fax: 974 432525
E-Mail: nasser@qatar.net.qa

M. MOUSLI Talal (D)

Director of Planning
Syrian Telecommunications Establishment
Mazeh Autostrade
S.T.E. Headquarters Building
DAMASCUS
Tel: +963 11 6122208
Fax: +963 11 6121208

**République arabe syrienne
Syrian Arab Republic****M. OBEID Makram (C)**

Director General
Syrian Telecommunications Establishment
Mazeh Autostrade
S.T.E. Headquarters Building
DAMASCUS
Tel: +963 11 2240300
Fax: +963 11 2242000

**Tunisie
Tunisia****M. GUELLOUZ Ridha (C)**

Conseiller auprès du Ministre des Communications
Ministère des Communications
3, rue d'Angleterre
TUNIS
Tel: +216 1 333436
Fax: +216 1 332685

M. BARA Michel (CA)

Deputy Minister of Information for Engineering
Ministry of Information
P.O. 8418
DAMASCUS
Tel: +963 11 4441103
Fax: +963 11 6620052

M. MSEDDI Omar (C)

Ingénieur général
Tunisie Telecom
Rue Asdrubal
TUNIS
Tel: +216 1 801212
Fax: +216 1 845255

ADMINISTRATIONS

ADMINISTRATIONS

**Yémen (République du)
Yemen (Republic of)**

M. ABDUL GADER Ebrahim (C)

Director General of Telecommunications
Ministry of Communications
Airport Road
Al-Jiraf Sana'a
P.O. Box 25237
SANA'A
Tel: +967 1 331455
Fax: +967 1 331457

M. AL-MOSBAHI Abdul Rahman (D)

Director General of Operation and Maintenance
Public Telecommunications Corporation
Airport Road
Al-Jiraf Sana'a
P.O. Box 17045
SANA'A
Tel: +967 1 221132
Fax: +967 1 251135

**PAYS MEMBRE DE L'ONU, NON MEMBRE DE L'UIT
UNO MEMBER COUNTRY, NOT AN ITU MEMBER**

**Autorité palestinienne
Palestinian Authority**

S.E. M. AL-FALOUJI Imad (C)

Minister of Posts and Telecommunications
Ministry of Posts and Telecommunications
P.O.B. 674
RAMALLAH
WEST BANK
Tel: +972 2 9986561
Fax: +972 2 9986556

M. DIAB Samir (D)

Director General, West Bank
Ministry of Posts and Telecommunications
P.O.B. 674
RAMALLAH
WEST BANK
Tel: +972 2 9986555
Fax: +972 2 9986556

ADMINISTRATIONS - OTHER REGIONS**ADMINISTRATIONS - AUTRES RÉGIONS****Allemagne (République fédérale d')
Germany (Federal Republic of)****M. PLESSE Dietmar (C)**

Policy Analyst, Executive Officer
Bundesministerium für Post und Telekommunikation
Postfach 8001
D-53105 BONN
Tel: +49 228 141252
Fax: +49 228 146125
E-Mail: diplesse@aol.com

Mme BAYER Alexandra (D)

Policy Analyst, Executive Officer
Bundesministerium für Post und Telekommunikation
Postfach 8001
D-53105 BONN
Tel: +49 228 141243
Fax: +49 228 146124

**Canada
Canada****M. ZEITOUN Tony (C)**

Director, Technology Development
CIDA - Canadian International Development Agency
200 Promenade du Portage
HULL, QUEBEC
Tel: +1 819 9971480
Fax: +1 819 9970945
E-Mail: tony_zeitoun@acdi-cida.gc.ca

**France
France****M. ROUXEVILLE Bernard-Henri (C)**

Chargé de mission auprès du chef de service des Affaires
internationales
Ministère délégué à la poste, aux télécommunications et de
l'espace
20, avenue de Ségur
F-75700 PARIS CEDEX
Tel: +33 1 43196849
Fax: +33 1 43196300

M. FONTAINE Pierre (D)

Conseiller des Affaires internationales
Ministère délégué à la poste, aux télécommunications et à
l'espace
DGPT/SAI
20, avenue de Ségur
75007 PARIS CEDEX
Tel: +33 1 43196747
Fax: +33 1 43196002

**Japon
Japan****M. NAKADA Kazuo (C)**

Advisor
Ministry of Posts and Telecommunications
ARIB - 14 F Nittochi Bldg.
1-4-1 Kasumigaseki
Chiyoda-ku
100-90 TOKYO
Tel: +81 3 55108593
Fax: +81 3 35921103

**Malte
Malta****M. DE BONO Anthony (C)**

Chief Executive
Telemalta Corporation
Spencer Hill
MARSA
Tel: +356 343749
Fax: +356 242000

M. BARTOLO Joseph (CA)

Director
Telemalta Corporation
Spencer Hill
MARSA
Tel: +356 343749
Fax: +356 242000

**Portugal
Portugal****Mme ALVES Maria Ines (D)**

Advisor
Instituto das Comunicações de Portugal (ICP)
Av. José Malhoa, No. 21
1070 LISBOA
Tel: +351 1 7211000
Fax: +351 1 7211004

**Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland****M. JOHNSON Malcolm (C)**

Head of International Coordination and Regulation
Radiocommunications Agency
Department of Trade and Industry
New King's Beam House
22 Upper Ground
LONDON SE1 9SA
Tel: +44 171 2110020
Fax: +44 171 2110021
E-Mail: maljoh@delphi.com

M. MALLASSI Amr (D)

Department of Trade and Industry
Worldspace
Suite 55, Stanhope House
47 Park Lane
LONDON W1Y 4PR
Tel: +44 171 4957800
E-Mail: amallassi@worldspace.com

ADMINISTRATIONS - OTHER REGIONS

ADMINISTRATIONS - AUTRES RÉGIONS

**Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland**

Mme SAFWAT Safia (D)

Department of Trade and Industry
Worldspace
Suite 55, Stanhope House
47 Park Lane
LONDON W1Y 4PR
Tel: +44 171 4957800
E-Mail: ssafwat@worldspace.com

**Suisse (Confédération)
Switzerland (Confederation of)**

M. MAKKI Hassane (C)

Normes et prescriptions techniques
Office fédéral de la Communication (OFCOM)
44, rue de l'Avenir
CH-2501 BIENNE
Tel: +41 32 3285577
Fax: +41 32 3285528
E-Mail: hassane.makki@bakom.admin.ch

**Thaïlande
Thailand**

M. ARNUPAPDEJA Surapol (D)

Senior Director, Engineering Network Planning Sector
Telephone Organization of Thailand
89/2 Moo 3
Chaengwattana Road
BANGKOK 10210
Tel: +662 5749729
Fax: +662 5749520

M. NAKORNCHAI Pracha (D)

Engineer 5, Technology and New Services Planning
Telephone Organization of Thailand
388 SP Bldg., Fl. 11
Phahonyothin Rd.
Phavathai
BANGKOK 10400
Tel: +662 2730773
Fax: +662 2531811

M. TANSURAT Anuchar (D)

Economist 5, Sector of Financial Planning
Telephone Organization of Thailand
89/2 Moo 3
Chaengwattana Road
BANGKOK 10210
Tel: +662 5054758
Fax: +662 5749510

RECOGNIZED OPERATING AGENCIES AND SCIENTIFIC OR INDUSTRIAL ORGANIZATIONS**EXPLOITATIONS RECONNUES ET ORGANISMES SCIENTIFIQUES OU INDUSTRIELS****Allemagne (République fédérale d')
Germany (Federal Republic of)****M. DILGER Peter W.**

Director, International Business Relations
Rohde & Schwarz
Muhldorf Str. 15
81614 MUNICH
Tel: +49 89 41292624
Fax: +49 89 41293662

**Canada
Canada****M. FENELEY John**

Director, International Development & Regulatory Affairs
Odyssey Telecommunications International Inc.
1000, Rue de la Gauchetière Ouest
MONTREAL, QUEBEC H3B 4X5
Tel: +1 514 8687978
Fax: +1 514 8688080

Mme JONES Delyth

Marketing Manager
Newbridge Networks Corporation
Coldra Woods
Chepstow Road
NEWPORT GWENT. NP6 1JB
Tel: +44 1 633 413600
Fax: +44 1 633 413615

M. MICHAELIDES John

Marketing Manager, International Cellular
Nortel World Trade
10 Pnytagora, Suite 102
NICOSIA 2406
Chypre (République de)
Tel: +357 2 362163
Fax: +357 2 361596

M. TAWAH Wadi

SR Telecom Inc.
8150 Trans-Canada Highway
ST LAURENT QUEBEC H4S 1M5
Tel: +1 514 3351210
Fax: +1 514 3347783

**Etats-Unis d'Amérique
United States of America****AL-DORANI Mohammed**

Senior Executive Officer
Iridium Middle East Corp.
1101 30th Street N.W.
Suite 500
WASHINGTON D.C. 20007
Tel: +1 202 6254307
Fax: +1 202 6254353

M. ALOTHAIM Abdullah

Project Manager, Saudi Arabia
AT&T
P.O. Box 59457
RIYADH 11525
Arabie saoudite (Royaume d')

M. AMMARI Samir

Vice-President
MCI International, Inc.
2 International Drive
RYEBROOK, NY 10573
Tel: +1 914 9346191
Fax: +1 914 9337186

Mme ANDROUTSOS Despi

International Relations Specialist
Iridium LLC
1575 Eye Street
Suite 500
WASHINGTON, D.C. 20006
Tel: +1 202 4083830
Fax: +1 202 4083801

M. AZOURY Richard

Finance and Business Development
Iridium Middle East Corp.
1101 30th Street N.W.
WASHINGTON D.C. 20007
Tel: +1 202 625 4310
Fax: +1 202 625 4353

M. BOUHELAL Mohamed

Manager
Iridium LLC
1575 Eye Street
Suite 500
WASHINGTON D.C. 20006
Tel: +1 202 4083829
Fax: +1 202 4083801

M. DE LEU Jean-Pierre

Managing Director
AT&T
Box 25224
NAIROBI
Kenya (République du)
Tel: +254 2 565033
Fax: +254 2 572524
E-Mail: attmail@ljpdeleu

M. FARHAT Khaldoun

Department Manager
Allied Communications Development / MCI
P.O. Box 13-5958
BEIRUT
Liban
Tel: +961 1 868972
Fax: +961 1 603025

RECOGNIZED OPERATING AGENCIES AND SCIENTIFIC OR INDUSTRIAL ORGANIZATIONS**EXPLOITATIONS RECONNUES ET ORGANISMES SCIENTIFIQUES OU INDUSTRIELS****Etats-Unis d'Amérique
United States of America**

M. GROBERG Larry
Director, Middle East
Iridium LLC
1575 Eye Street
Suite 500
WASHINGTON, D.C. 20006
Tel: +1 202 4083829
Fax: +1 202 4083801

M. HAGE Charles
Senior Manager
MCI International, Inc.
2 International Drive
RYEBROOK, NY 10573
Tel: +1 914 9346191
Fax: +1 914 9337186

KASSAB Henri
Director
MCI International, Inc.
2 International Drive
RYEBROOK, NY 10573
Tel: +1 914 9346191
Fax: +1 914 9337186

M. KHALAF Hesham
Regional Representative
MCI International, Inc.
2 International Drive
AMMAN
Jordanie (Royaume hachémite de)

M. KINNEAR Andrew
Global Access Team
Iridium LLC
c/o Berkeley Square House
6th Floor
LONDON
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Tel: +44 171 6930088
Fax: +44 171 6292586

Mme. TOLBA Hania
Carrier Services Director, Middle East & North Africa
AT&T
54 Lebanon St
Mohandessine
CAIRO
Egypte (République arabe d')
Tel: +20 2 5674370
Fax: +20 2 3409196
E-Mail: attmail@hania

Mme YOUNEIN Gita
MCI International, Inc.
2 International Drive
RYEBROOK, NY 10573
Tel: +1 914 9346191
Fax: +1 914 9337186

M. ZUREIB Souheil
MCI International, Inc.
2 International Drive
RYEBROOK, NY 10573
Tel: +1 914 9346191
Fax: +1 914 9337186

**France
France**

M. AVRIL Pierre
Directeur Moyen-Orient, Continent Africain et Océan Indien
France Telecom
BD/DDI - 6, Place d'Alleray
75505 PARIS CEDEX 15
Tel: +33 1 44444173
Fax: +33 1 44444320

Mme BARTH-BOSQUET Aude
Chef du Département des Relations Publiques et
Communication interne
France Telecom
BD/DDI/DCOI
6, place Alleray
75505 PARIS CEDEX 15
Tel: +33 1 44445936
Fax: +33 1 46561474

M. BELHADJ Jamal
Ingénieur d'affaires
France Telecom
BD/DDI
6, place Alleray
75505 PARIS CEDEX 15
Tel: +33 1 44444173
Fax: +33 1 44444320

Mme BOURY Marie Elisabeth
Director, Business Development
France Telecom
7, bd. Romain Rolland
92128 MONTRouGE
Tel: +33 1 55221122
Fax: +33 1 55221132

M. ELBILIA Rubens
Business Development Manager
France Telecom
7, bd. Romain Rolland
92128 MONTRouGE
Tel: +33 1 55221127
Fax: +33 1 55221132

M. MAHE Jean
Responsable Fréquences et Licences
France Telecom
7, bd. Romain Rolland
92128 MONTRouGE
Tel: +33 1 55221109
Fax: +33 1 55221131

RECOGNIZED OPERATING AGENCIES AND SCIENTIFIC OR INDUSTRIAL ORGANIZATIONS

EXPLOITATIONS RECONNUES ET ORGANISMES SCIENTIFIQUES OU INDUSTRIELS

**France
France**

M. MEGE Philippe

Ingénieur Télécommunications (Gestion des fréquences)
Thomson-CSF - Division RGS
66, rue du Fossé Blanc
F-92231 GENNEVILLIERS
Tel: +33 1 46132145
Fax: +33 1 46133433

Mme PECH Christine

Responsable des relations avec l'UIT
France Telecom
DG/DI/AEM3
6, place Alleray
75505 PARIS CEDEX 15
Tel: +33 1 44446848
Fax: +33 1 55415656

**Grèce
Greece**

M. NIKAKIS Panagiotis

Chief Engineer, International Relations Dept.
OTE S.A.
99 Kifissias Ave.
Maroussi
15124 ATHENS
Tel: +30 1 6118912
Fax: +30 1 6115748
E-Mail: nikakis@ote2.ath.forthnet.gr

**Japon
Japan**

M. CHUJO Toru

General Manager
Futjitsu Limited
P.O. Box 47047
ABU DHABI
Emirats arabes unis
Tel: +971 2 333440
Fax: +971 2 333436

M. Ii Chikai

Assistant to the GM, Telecommunications Division
Hitachi Ltd.
216 Totsuka-cho
Totsuka-ku
YOKOHAMA 244
Tel: +81 45 8811221
Fax: +81 45 8617477

M. NAKA Tomoki

Representative, Cairo Liaison Office
NEC Corporation
3 Aboul-Feda Street, 5th Floor
Zamelek
CAIRO
Egypte (République arabe d')
Tel: +20 2 3406778
Fax: +20 2 3400207

M. SUZUKI Noboru

Chief Engineer
NEC Corporation
7-1 Shiba 5 Chome
Minatoku
TOKYO 108-01
Tel: +81 3 37986595
Fax: +20 2 3400207

M. YAMASHITA Makoto

Director, NTT Geneva Representative Office
Nippon Telegraph and Telephone Corp. (NTT)
ICC, Bâtiment G
20 route de Pré-Bois
Case postale 1893
1215 GENEVA 15
Suisse (Confédération)
Tel: +41 22 7983840
Fax: +41 22 7983873
E-Mail: yamashita@nttgva.ch

**Liban
Lebanon**

Mme KAWAS Niam

Operations Manager
Investcom Holding
Ein El Tineh, Socam Bldg.
BEIRUT
Tel: +961 1 869743
Fax: +961 1 869113

M. MIKATI Azmi

Director of Engineering
Investcom Holding
Ein El Tineh, Socam Bldg.
BEIRUT
Tel: +961 1 869743
Fax: +961 1 869113
E-Mail: amikati@meditnet.com

M. NASSER Nabil

Director of Engineering
Investcom Holding
Ein El Tineh, Socam Bldg.
BEIRUT
Tel: +961 1 869743
Fax: +961 1 869113

M. OUEIDA Bassam

Regional Manager
Investcom Holding
Ein El Tineh, Socam Bldg.
BEIRUT
Tel: +961 1 869743
Fax: +961 1 869113

RECOGNIZED OPERATING AGENCIES AND SCIENTIFIC OR INDUSTRIAL ORGANIZATIONS

EXPLOITATIONS RECONNUES ET ORGANISMES SCIENTIFIQUES OU INDUSTRIELS

**Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland**

Mme BRADY Liz

Senior Commercial Assistant
I-CO Global Communications Ltd.
1 Queen Caroline Street
LONDON W6 9BN
Tel: +44 181 6001121
Fax: +44 181 5632490
E-Mail: 42.brady@i-co.co.uk

M. CATER Paul

Regional Manager, Africa & Middle East
B.T.
2nd Floor, Holborn Centre
120 Holborn
LONDON EC1N 2TE
Tel: +44 171 4924781
Fax: +44 171 4922631

Mme EVANS-EVANS Jamila

Senior Commercial Assistant
I-CO Global Communications Ltd.
1 Queen Caroline Street
LONDON W6 9BN
Tel: +44 181 6001030
Fax: +44 181 5632490

M. HALL David J.

Manager, ITU and Radio Regulatory Affairs
Cable and Wireless Plc
124 Theobalds Road
LONDON WL1X 8RX
Tel: +44 171 3154971
Fax: +44 171 3156260

M. SAYERS Martin

Carrier Business Manager
B.T.
P.O. Box 9212
DUBAI
Emirats arabes unis
Tel: +971 4 313110
Fax: +971 4 314355

M. YOUSSEF Mohamed

General Manager, Middle East
I-CO Global Communications Ltd.
1 Queen Caroline Street
LONDON W6 9BN
Tel: +44 181 6001018
Fax: +44 181 5632490

UN AND ITS SPECIALIZED AGENCIES
ONU ET SES INSTITUTIONS SPECIALISÉES

UNDP/PNUD - Programme des Nations Unies pour le développement

M. MOUNTAIN Ross
Resident Representative
United Nations House
Bir Hassan
P.O. Box 11
BEIRUT
Liban
Tel: +961 1 822145/48
Fax: +961 1 603460

UNESCO - Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture

M. DUPONT-HENIUS Georges
7, place de Fontenoy
F-75352 PARIS 07-SP
France
Tel: +33 1 45684195
Fax: +33 1 45685584

M. SALAME Ramzi
Spécialiste principal de l' enseignement supérieur
B.P. 5244
BEYROUTH
Liban
Tel: 961 1 850 013 / 4 / 5
Fax: 961 1 824 854

WORLD BANK - La Banque mondiale

M. MOUSSA Antoun
Regional Coordinator, Telecommunications & Informatics
1818 H Street, N.W.
WASHINGTON, D.C. 20433
Etats-Unis d'Amérique
Tel: +1 202 4580147
Fax: +1 202 5223001
E-Mail: amoussa@worldbank.org

OTHER REGIONAL AND INTERNATIONAL ORGANIZATIONS
AUTRES ORGANISATIONS RÉGIONALES ET INTERNATIONALES

ASBU - Arab States Broadcasting Union

M. LUBBADEH Fares
Director
P.O. Box 8154
AMMAN
Jordanie (Royaume hachémite de)
Tel: +962 6 685414
Fax: +962 6 685434

CE - Commission européenne

M. SOUPIZET Jean François
Head of Sector Developing Countries - DGXIII
200 Rue de la loi
BU9 3/178
1049 BRUXELLES
Belgique
Tel: +32 2 2968964
Fax: +32 2 2968970
E-Mail: jean.francois.soupizet@bxl.dg13.cec.be

IARU - International Amateur Radio Union

M. AL-SHAHWARZI A. Razak
P.O. Box 933
SEEB 121
Oman (Sultanat d')
Tel: +968 537777
Fax: +968 621882

M. WELENS Hans
Mechelsesteenweg 45
2500 LIER
Belgique
Tel: +32 3 4891333
Fax: +32 3 4881357

WORLDTEL -

M. AL-GHUNAIM Abdul Rahman
WorldTel Limited Headquarters
21 Lombard Street
LONDON EC3P 3AR
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Tel: +44 171 280 4545
Fax: +44 171 280 4325

INTERGOVERNMENTAL ORGANIZATIONS OPERATING SATELLITE SYSTEMS

ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES EXPLOITANT DES SYSTÈMES À SATELLITE

ARABSAT - Arab Satellite Communications Organization

M. DAGGIG Ibrahim

Engineer, Transmission Planning, Operations and Marketing
P.O. Box 1038
RIYADH 11431
Arabie saoudite (Royaume d')
Tel: +966 1 4646666
Fax: +966 1 4645638

INTELSAT - International Telecommunications Satellite Organization

M. DAJANI Samir

Group Director, Africa and the Middle East
3400 International Drive, N.W.
WASHINGTON, D.C. 20008-3098
Etats-Unis d'Amérique
Tel: +1 202 9446838
Fax: +1 202 9447076

EUTELSAT - Organisation européenne de télécommunications par satellite

M. AMADESI Paolo

ITU Affairs
70, rue Balard
F-75502 PARIS CEDEX 15
France
Tel: +33 1 53984879
Fax: +33 1 53984798

M. CAYLA Philippe

Head of the New Markets Development Division
70, rue Balard
F-75502 PARIS CEDEX 15
France
Tel: +33 1 53984823
Fax: +33 1 53984664

M. CHABROL Michel

Head of the Digital Services Customer Care Section
70, rue Balard
F-75502 PARIS CEDEX 15
France
Tel: +33 1 53984823
Fax: +33 1 53984664

INMARSAT - International Mobile Satellite Organization

Mme NASSER Zein

Consultant
99 City Road
LONDON EC1Y 1AX
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Tel: +44 171 7281481
Fax: +44 171 7251163

M. SHOTER Omar

Regional Director, Arab World
99 City Road
LONDON EC1Y 1AX
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Tel: +44 171 7281481
Fax: +44 171 7251163
E-Mail: omar-shoter@inmarsat.org

M. WRIGHT David

Manager Policy and Regulatory Issues
99 City Road
LONDON EC1Y 1AX
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Tel: +44 171 7281203
Fax: +44 171 7281174
E-Mail: david_wright@inmarsat.org

OTHERS

AUTRES

M. AL-DARWSHAN Darwich Mohamed

Journaliste
M.B.C. / W.T.N.
Palais des Nations
Salle de Presse 2
1211 GENEVE 10
Tel: +41 22 9171191
Fax: +41 22 7400837

Arabie saoudite (Royaume d')
Saudi Arabia (Kingdom of)

M. HINDAOUI Mohamed Chafic

TATCOM
P.O. Box 346
RIYADH 11411
Tel: +966 1 4782655
Fax: +966 1 4760250

M. KAJIRIAN Zareh Gregory

Vice-President
TATCOM
P.O. Box 346
RIYADH 11411
Tel: +966 1 4782655
Fax: +966 1 4760250

M. STEWART William Edward

TATCOM
P.O. Box 346
RIYADH 11411
Tel: +966 1 4782655
Fax: +966 1 4760250

Canada**Canada****M. KAFITY Ray**

General Manager
NEWBRIDGE
PO Box 11782
MANAMA
Bahreïn (Etat de)
Tel: 973 535 223
Fax: 973 535 339

M. MOUSSALLI Radwan

Resident Regional Director, Middle East & North Africa
Teleglobe International Corp.
1751 Pinnacle Drive, Suite 1600
MCLEAN, VIRGINIA 22102
Etats-Unis d'Amérique
Tel: +1 703 6106682
Fax: +1 703 6106351

Etats-Unis d'Amérique
United States of America

M. ANOUTY Mohamad

Journaliste
Associated Press

M. NAJJAR Mostafa

Journaliste
Associated Press

France**France****M. DUCOURTIEUX François**

ITC
TDCOM
31, rue des Erables
ZAC Butte Gayen
F-94000 SANTENY
Tel: +33 1 45100777
Fax: +33 1 43860660

Mme KEDDARI Sabbah

Démonstration télémédecine
France Telecom
Direction des télécommunications spatiales
16 boulevard du Mont d'Est
93160 NOISY LE GRAND
Tel: +33 1 48157340
Fax: +33 1 48157358

Jordanie (Royaume hachémite de)**Jordan (Hashemite Kingdom of)****M. KANAWATI Mahmoud M.**

Executive Director
FLAG Ltd.
PO Box 940344
AMMAN
Tel: +962 6 700630/1
Fax: +962 6 700643/684 864

M. KHAMIS George

Executive Director, Middle East Region
FLAG Ltd.
PO Box 940344
AMMAN
Tel: +962 6 691556
Fax: +962 6 684864

M. NASSER Akef H.

Consultant
Vision for Telecom and Consultation
P.O. Box 35207
AMMAN
Tel: +962 6 655400
Fax: +962 6 655401
E-Mail: anasser@go.com.jo

Liban**Lebanon****Dr. DABBAGHE Ahmed**

Démonstration télémédecine
Hôpital Alsahel
Avenue de l'Aéroport
BEYROUTH
Tel: +961 1 3226782

OTHERS

AUTRES

**Liban
Lebanon**

Dr. DIRANI Ali
Démonstration télé-médecine
Hôpital Alsahel
Avenue de l'Aéroport
BEYROUTH
Tel: +961 1 3226782

Dr. ELOUZEIR Issam
Chirurgien, Démonstration télé-médecine
Hôpital Alsahel
Avenue de l'Aéroport
BEYROUTH
Tel: +961 1 3226782

Dr. KARAM Violette
Démonstration télé-médecine
Hôpital Alsahel
Avenue de l'Aéroport
BEYROUTH
Tel: +961 1 3226782

Dr. NAJA Imad
Démonstration télé-médecine
Hôpital Alsahel
Avenue de l'Aéroport
BEYROUTH
Tel: +961 1 3226782

M. NASSAB Rafic
Vice President, Representative of Teleglobe International
Conseil & Développement / Teleglobe
Sin al fil Centre
Tayyar
BEIRUT
Liban
Tel: +961 1 493 057
Fax: +961 1 491 427

Dr. SERHAL Ghassan
Démonstration télé-médecine
Hôpital Alsahel
Avenue de l'Aéroport
BEYROUTH
Tel: +961 1 3226782

**Norvège
Norway**

M. IHLEN Gerhard
President
Teledata A.S.
Fornebuavn 35
N-1324 LYSAKER
Tel: +476 812 7200
Fax: +47 67 127 270
E-Mail: tda@teledata.no

**Qatar (Etat du)
Qatar (State of)**

Mme BAYDOUN Maya
Journaliste
Jazira Satellite Channel

**Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland**

M. NEWELL Clive
Director
Aries Communications Limited
Low Grange Business Centre
Brompton
NORTH YORKSHIRE DL6 2PE
Tel: +44 1609 779000
Fax: +44 1609 779001

LOCAL STAFF / PERSONNEL LOCAL

Appui administratif**Mme Eva ABI NADER**

Opérateur

M. Antoine ABOUJAOUDEH

Opérateur

M. Houssein AJAMI

Logistique

M. M. ARZOUNI

Opérateur

Nader ARZOUNI

Opérateur

Mme. Patricia ASSAF

Accueil

M. Marwan ASSAF

Press

Mme Aline ASSAF

Accueil

Nasser BAHMAD

Opérateur

Mounir CHAAR

Opérateur

Mme. Cosette CHAKAR

Opératrice

Mme Roula CHAMOUN

Opérateur

Mme Caroline CHATILA

Secrétariat

M. Assem CHOUAIB

Press

M. Marlin DICK

Press

M. Hussam EL MASRI

Ministère des postes et des télécommunications

M. Mohamed EL TALL

Logistique

M. Adnan EL-GHOUL

Logistique

M. Issam ELHOSSARI

Logistique

M. Mazen ELYAMAN

Logistique

Mme Martine FADDOUL

Accueil

M. Miled FADEL

Logistique

M. Antoine GHANEM

Accueil

M. Randa HABBOUB

Opérateur

Mme Tamamé HABIB

Opérateur

Mme Viviane HABIB

Secrétariat

M. Mouhamed HAIDAR

Press

Mme Lucienne HANNA

Opérateur

M. Marwan HAWARI

Logistique

Mme Haïfa ITANI

Opérateur

M. Ahmed ITANI

Ministère des postes et des télécommunications

LOCAL STAFF / PERSONNEL LOCAL

M. Fadi JARAKJI
Logistique

Mme Amal SAAD
Secrétariat

M. Mouhamed KASSAS
Logistique

Mme Rawan SAAD
Secrétaire du Président MPT

Mme Micheline KEIROUZ
Accueil

Mme Hiam SALAM
Opérateur

Mme Noha KHAÏRALLAH
Opérateur

M. Badie SARDOUK
Ministère des postes et des télécommunications

Mme. Hana KHALIL
Opératrice

M. Joseph SFEIR
Xerox

M. Ghazi KHATIB
Logistique

M. M. SIBLINI
Opérateur

Mme. Rania KHOURY
Opératrice

Mme. Roula TABANJI
Opératrice

Mme Nada KHOURY
Opérateur

Mme Neemat TABCH
Opérateur

M. Marwan KORONFOL
Accueil

M. Fouad WEHBEH
Accueil

M. Youssef MAHFOUZ
Logistique

M. Toni ZAKHOUR
Accueil

M. George MATTAR
Xerox

M. Fayez ZAKHOUR
Opérateur

M. Aref MEHIOU
Logistique

Presse

M. Jean-Louis FARWAGI
General Manager, Editor
Magazine HIGHTECH

M. Elie NAKHLE
Accueil

Mme Katia TAYAR
Chairman & CEO, Editor in Chief
Magazine HIGHTECH

Mme. Suha ORFALI
Secrétariat

M. Ziad RABAA
Logistique

M. Bassem SAAD
Presse

ITU STAFF / PERSONNEL UIT

A. Fonctionnaires élus

Dr. Pekka TARJANNE
Secrétaire général

Dr. Henry CHASIA
Vice-Secrétaire général

M. Ahmed LAOUYANE
Directeur, Bureau de développement des télécommunications (BDT)

M. Theodor IRMER
Directeur, Bureau de la normalisation des télécommunications (TSB)

M. Robert JONES
Directeur, Bureau des radiocommunications (BR)

B. BDT

M. K. ABURIZIK
Conseiller, Bureau régional de l'UIT au Caire

M. Nurgun AKYUZALP
Stratégies et Programmation des Télécommunications

M. Saadi AL-JEBOORI
Expert principal

M. Leonid ANDROUCHKO
Commissions d'études de l'UIT-D

M. A. BAIRI
Spacecom

M. Hamed CHAABOUNI
Chef, Unité des Etats Arabes

M. Y. JOUBEILY
Chef, Bureau régional de l'UIT au Caire

M. Peter KURAKOV
Chef, Département des Opérations sur le terrain

M. Philippe LECHARNY
Consultant BDT

M. Hans PIETERSE
Chef, Département des politiques, stratégies et de la programmation

B. BDT - Secrétariat

Mme Maite COMAS-BARNES
Assistante

Mme Sheila CONWAY
Assistante du Directeur du BDT

Mme Virginia GOMEZ
Assistante

M. Ferid JEMAA
Assistant

Mme Nora MAGISTRIS
Assistante

Mme May RAMELET
Assistante

Mme Ellen SELLIER
Assistante

C. Telecom

M. Jean JIPGUEP
Président du Comité

D. Secrétariat général

M. Jorg ALLINGER
Chef, Reprographie

Mme Dominique BOURNE
Nouvelles de l'UIT

M. Abdelkrim BOUSSAID
Unité de planification stratégique et affaires extérieures

M. Pradeep PRASAD
Division de l'Ordinateur et du Réseau

D. S.G. Secrétariat

Mme Elaine BARON
Contrôle des documents

Mme Danièle BOCCARD
Service des Conférences

M. Patrick CAILLER
Logistique

ITU STAFF / PERSONNEL UIT

D. S.G. Secrétariat

M. Raphael FERRIER
Reprographie

M. René GACHET
Distribution des documents

Mme Chantal GERVAIS-COULON
Assistante du Secrétaire général et du Vice-Secrétaire général

Mme Margaret MURPHY
Opératrice/Révisseuse anglais

Mme Rowena RUEPP
Opératrice/Révisseuse anglais

Mme Marie-Henriette SANE
Opératrice/Révisseuse français

Mme Michèle SOBY-SIGAUD
Opératrice/Révisseuse français

E. Interprétation

Mme Jacqueline JOUFFROY
Coordinatrice, Service d'Interprétation

Mme S. ABDEL-SAYED
Interprète

Mme. Anne CHURCHILL
Interprète

Mme G. DALLAL
Interprète

Mme G. ELIAS
Interprète

Mme R. GERMANOS-FRANCIS
Interprète

Mme A.M. GREIS
Interprète

Mme S. KHALLAF
Interprète

Mme J. KHOURY
Interprète

Mme A. KORRA
Interprète

Mme L. MENHEM
Interprète

Mme N. SALEM
Interprète

Mme A. YOUAKIM
Interprète

F. Procès-verbalistes

Mme Claude BRIAND

M. Timothy ELDRIDGE

M. Rachid FERRAT

G. Traduction

M. Jean-Paul MISSIRE
Traduction française

M. Anthony PITT
Traduction anglaise

ANNEXE 4

LISTE FINALE DES DOCUMENTS

Document	Présenté par	Titre
1	SG	Projet d'ordre du jour de la CRDT-96
2	BDT	Mise en oeuvre des Résolutions de l'AR-CRDT-92, de la CMDT-94 et de la Conférence de plénipotentiaires (PP-94)
3	BDT	Coopération au niveau international et au niveau régional
4	BDT	Mécanisme de contrôle, d'évaluation et de suivi de la mise en oeuvre des Résolutions de la Conférence
5	Rép. arabe syrienne	Développement et évolution des télécommunications en Syrie (1992-1996)
6	BDT	Projets régionaux pour les États arabes
7	BDT	Assistance à la Somalie
8	BDT	Assistance aux autres pays arabes les moins avancés
9	BDT/UIT-D-CE2	Contribution des télécommunications à la protection de l'environnement
10	BDT	Politiques de télécommunication pour les États arabes
11	Rép. arabe syrienne	Relance des projets régionaux de télécommunication pour la région arabe
12	Canada	L'importance de la synergie dans les travaux du secteur du développement
13	Canada	Accès: les communications rurales pour répondre aux besoins du développement
14	SG	Mise en oeuvre de la Résolution 32 de Kyoto (1994) - Assistance technique à l'autorité palestinienne pour le développement de ses télécommunications
15	Intelsat	Projet accès - Assistance au développement d'Intelsat
16	Intelsat	Le DAMA d'Intelsat - Une solution pour l'intégration des zones rurales dans l'économie mondiale
17	Intelsat	Télé médecine - Intelsat contribue à la fourniture de services sociaux
18	Rép. arabe syrienne	Accord général sur le commerce des services - Conséquences pour les télécommunications

Document	Présenté par	Titre
19	Rép. arabe syrienne	Procédures d'appel alternatives et répartition des recettes et des quotes-parts de répartition applicables au service téléphonique international
20	BDT	Aperçu des activités de l'UIT en faveur du téléenseignement dans les pays en développement
21	BDT	Aperçu des activités menées par l'UIT pour soutenir le service public de radiodiffusion des pays en développement
22	BDT	Infrastructure de l'information pour les États arabes en vue de leur participation à l'infrastructure mondiale de l'information
23	UIT-D/CE 2	Télémédecine et pays en développement
24	Arabie saoudite	Concept de réseau plat
25	Arabie saoudite	Présentation de l'architecture, des éléments de service et des services du réseau intelligent de Saudi Telecom
26	BDT	La société de l'information et le développement (ISAD): thèmes et projets
27	BDT	Étude financière, économique et tarifaire pour les pays arabes
28	BDT	Colloque sur le financement des télécommunications dans les États arabes - Sommaire/Recommandations
29	BDT	Manuel sur le financement des télécommunications
30	Canada/ UIT-D-CE2	Comprendre l'infrastructure des télécommunications rurales
31	BDT	Gestion et développement des services et des réseaux
32	BDT	Rapports d'activité des commissions d'études 1 et 2 de l'UIT-D
33	BDT	Contribution présentée par le Comité consultatif pour le développement des télécommunications à l'AR-CRDT-96
34	BDT	Indicateur des télécommunications des États arabes - 1996
35	BDT	Rapport de la réunion préparatoire de la Conférence régionale de développement des télécommunications pour les États arabes (AR-CRDT-96) - Damas (Syrie), 3-5 juin 1996
36	BR	Activités de l'UIT-R intéressant les pays en développement, en particulier la CMR-97
37	Arabie saoudite	Défis lancés au Ministère des PTT d'Arabie Saoudite par l'exploitation d'un nouveau réseau SDH

Document	Présenté par	Titre
38	UIT-D-CE1/Rapp. Q.2/1	Moteurs de la réforme des télécommunications et du développement
39	BDT	Réactivation des projets de développement des télécommunications pour la région arabe - Phase II du projet Modarabtel
40	État du Koweït	Services de rappel
41	État du Koweït	Incidences de l'Accord général sur le commerce des services (GATS) sur les télécommunications par câble et par voie hertzienne dans les États arabes
42	Rép. arabe syrienne	Télécommunications et formation
43	UIT-D-CE1/Rapp. Q.5/1	Système de publiphone à carte à induction magnétique de Telebrás
44	UIT-D-CE2/Rapp. Q.6/2	Mesures prises en coopération visant à améliorer les soins de santé dans les pays en développement
45	BDT	Les télécommunications et l'Accord du GATS
46	Inmarsat	Cadre politique et réglementaire: Des lacunes à combler
47	États-Unis	Policy and development strategies*
48 48Add.1*	Liban	Contribution à l'AR-CRDT-96
49	Autorité nat. Palestinienne	Contribution à l'AR-CRDT-96
50	Suisse	La situation en 1996 de l'Autorité suisse de régulation des télécommunications
51	ASBU	Contribution aux travaux de la Conférence
52	Égypte	Plan stratégique du secteur des télécommunications
53	TEMIC	Formation des cadres supérieurs
54	Tunisie	Le développement des télécommunications en Tunisie
55	Tunisie	Négociations sur les télécommunications de base dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce

* Anglais seulement.

Document	Présenté par	Titre
56	Royaume-Uni	Digital sound and the public service radio broadcaster in the arabe word*
57	Malte	The régional telecommunications training centre of Malte*
58	-	Non attribué
59	WordTel	The Wordtel strategy of cooperation with host countries*
60	France	Les nouvelles règles du jeu pour les télécommunications en Francd
61	Djibouti	Exploitation et maintenance des télécommunications de Djibouti
62	SG	Secrétariat de la Conférence
63	France TELECOM	GLOBALSTAR:Un nouvel outil pour le développement des télécommunications
64	Japon	Executive summary on PHS services*
65	Autorité nat. Palestinienne	I Telecommunications training centre (TTC)* II Radio links and equipment requirements III Fibre optique cables and tools IV Telephone network management system NMS) V Digital exchanges
66	SG	Structure de la Conférence régionale de développement des télécommunications pour les États arabes (AR-CRDT-96)
67	SG	Procès-verbal de la séance d'ouverture
68(Rév.1)	SG	Bureau de la Conférence
69	Émirats arabes unis	Thuraya, système régional mobile par satellite
70	Koweït	Global data and voice communicationm using VSAT*
71	.SG3	Procès-verbal des première et deuxième séances plénières
72	SG	Procès-verbal de la troisième séance plénière
73	Koweït	Politiques des relations avec l'OMC et le GATS qui concerne les télécommunications
74	SG	Accord général sur le commerce des services (Négociations sur les télécommunications de base)**
75	Maroc	Contribution à L'AR-CRDT-96

* Anglais seulement.

** Français seulement.

Document	Présenté par	Titre
76+Add.1	Commission 2	Rapport final de la Commission 2
77	Commission 1	Note by the Chairman of Committee 1 to the Chairman of Committee 3*
78(Rév.1)	Commission 1	Rapport final de la Commission 1
79	Commission 3	Rapport final de la Commission 3
80	SG	Procès-verbal de la quatrième séance plénière
81	GTPL	Rapport final du Groupe de travail ad hoc de la plénière
82	Commission 1	Message de l'AR-CRDT-96 À LA CMDT-98 (Malte)
83	SG	Procès-verbal de la cinquième séance plénière
84	SG	Procès-verbal de la sixième plénière
85	SG	Séance de clôture

* Anglais seulement.



* 1 0 0 2 9 *

Imprimé en Suisse
Genève, 1996
ISBN 92-61-06472-8